

COLLOQUE GLOBAL RACE

QUALIFIER LE RACISME

Faire bouger les définitions

Racisme : ra.sism / nom commun / début du XX^e s.

1. Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les "races" ; comportement inspiré par cette idéologie.
2. Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.

Dictionnaire Larousse

LES 24 ET 25 JUIN 2019

AMPHITHÉÂTRE TURING, UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT
8 PLACE AURÉLIE NEMOURS, 75013 PARIS



Programme du colloque « Qualifier le racisme »

24-25 juin 2019

Amphithéâtre Turing, Université Paris Diderot (8 place Aurélie Nemours, 75013 Paris)

PREMIÈRE JOURNÉE – 24 JUIN 2019

9h-9h30 - Accueil des participant.e.s et café

9h30-10h - Ouverture et introduction

➤ Patrick SIMON (Ined, Global Race)

10h-12h - Session 1 : Définir le racisme

➤ Présidente de séance : Magali BESSONE (Université Panthéon Sorbonne, Global Race)

- Zacharias ZOUBIR (Université Paris Nanterre, Sophiapol), « La définition du racisme entre théorie et expérience. Le modèle de la fixation raciste »
- Élodie GROSSI (Université Versailles Saint Quentin), « Interroger la ‘racialisation stratégique’ : sur la race biologique dans les sciences médicales aux États-Unis aujourd’hui »
- Amélie LE RENARD (Cnrs/Cmh), « Affirmer son extériorité au racisme : une source de distinction. Une perspective transnationale »

12h-13h30 - Pause déjeuner

13h30-15h30 - Session 2 : Perspectives juridiques et institutionnelles

➤ Président de séance : Daniel SABBAGH (SciencesPo/Ceri, Global Race)

- Rachida BRAHIM (Amu, Lames), « La législation antiraciste ou l'impossible qualification du mobile raciste en France, 1972-2003 »
- Abdellali HAJJAT (Université Paris Nanterre, Issp), « Sociologie des mis.e.s en cause pour infractions racistes »
- Lila BELKACEM, Séverine CHAUVEL, Francine NYAMBEK-MEBENGA, Thibaud POMBET (Upec, Lirtes), « De quoi la ‘laïcité’ est-elle le nom ? Les conceptions plurielles de l’anti-racisme dans des formations dispensées aux professionnel·le·s de l’éducation populaire »
- Soline LAPLANCHE-SERVIGNE (Université de Nice/Université Côte d’Azur/Ermes), « La répression de l’injure raciste dans l’Afrique du Sud post-apartheid : la qualification du racisme dans la jurisprudence en matière de *hate speech* et de *crimen injuria* »

15h30-16h - Pause café

16h-18h - Session 3 : Face au racisme : conscientisation, identification, reconnaissance

- Président de séance : Claude-Olivier DORON (Université Paris Diderot, Global Race)
 - Damien TRAWALE (Urmis) et Christian POIRET (Urmis), « En venir à s'envisager comme victime du racisme : le processus de 'conscientisation' des personnes racisées en France »
 - Cécile RODRIGUES (Cnrs/Ceraps), « Qui cherche à faire reconnaître le racisme ? Sociologie des victimes de racisme à travers le registre de l'action en justice »
 - Marc STRAZEL (Ehess), « 'Préférence' sexuelle ou 'racisme' ? Comment les gays non-blancs appréhendent la racialisation »
 - Jean-Luc PRIMON (Urmis et Ined), « Enregistrer le racisme et les discriminations dans des enquêtes quantitatives : est-ce la même chose ? »

DEUXIÈME JOURNÉE – 25 JUIN 2019

9h-11h - Session 4 : Expressions et dénis du racisme

- Présidente de séance : Juliette GALONNIER (Ined, Global Race)
 - Félicien FAURY (Université Paris Dauphine), « Comment rendre le racisme ordinaire ? Enquête ethnographique sur les modes de normalisation du racisme »
 - Noemi CASATI (Ehess), « Prendre au sérieux la qualification 'Je ne suis pas raciste, mais...' : Efforts de distanciation et réflexivité expressive dans une ville moyenne »
 - Camille GOURDEAU (Urmis) et Xavier DUNEZAT (Cresppa et Urmis), « (Qu'est-ce) qui est raciste ? Racisme institutionnel et politique migratoire en France »
 - Claire COSQUER (SciencesPo/Osc et Université de Toulouse 2), « Devenir 'citoyen du monde', cultiver la distinction raciale : réflexions sur le racisme et les revendications 'cosmopolites' chez les migrants français à Abu Dhabi »

11h-11h15 – Pause café

11h15-13h15 - Session 5 : La blanchité et le racisme

- Présidente de séance : Graziella MORAES SILVA (Graduate Institute Geneva)
 - Ary GORDIEN (Université Vincennes Saint Denis, Ihtp), « Nous ne laisserons pas une bande de Béké rétablir l'esclavage [en Guadeloupe] : généalogie postcoloniale du 'racisme anti-Blanc' »
 - Vincent AUBERT (Université Catholique de Lille/Ethics), « Que penser du débat philosophique sur l'existence du racisme anti-blancs ? »

- Guillaume ROUX (SciencesPo Grenoble/Pacte), « Dénier, blanchité et 'racisme sans racistes'. Éviter de voir/empêcher de dire les discriminations policières »
- Jules SALOMONE (The Graduate Center, Cuny et Institut Jean Nicod, Ens), « Blanchité, culpabilité et honte »

13h15-14h15 - Pause déjeuner

14h15-16h15 - Session 6 : Face au racisme : dénonciation

- Présidente de séance : Julie RINGELHEIM (UC Louvain, Global Race)
 - Mireille EBERHARD (Urmis), « (D)énoncer le racisme : une double construction sociale de l'illégitimité »
 - Narguessa KEYHANI (IC Migrations, Ined), « Dénoncer le racisme par voie épistolaire »
 - Emmanuel QUERNEZ (Ehess), « 'Ils ont voulu se débarrasser du vieux métèque grincheux que je suis'. (D)énoncer et poursuivre en justice les discriminations raciales au travail »
 - Élodie DRUEZ (SciencesPo/Cee et Ined), « Face au racisme, les Français minimisent, les Britanniques politisent : le cas des diplômé.e.s d'origine subsaharienne dans les villes de Paris et de Londres »

16h15-16h30 - Pause café

16h30-18h30 Session 7 : Mobilisations anti-racistes

- Président de séance : Paul SCHOR (Université Paris Diderot, Global Race)
 - Simeng WANG (Cnrs/Cermes3), « Victimes mais aussi auteurs du racisme ? Expressions et participations politiques de migrants chinois qualifiés à Paris »
 - Hélène BALAZARD (Entpe, Rives), Marion CARREL (Université de Lille, Cerics), Sümbül KAYA (Institut Français d'Études Anatoliennes), Anaïk PURENNE (Entpe, Rives), Julien TALPIN (Cnrs/Ceraps), « Se mobiliser contre le racisme : de l'expérience des discriminations à l'engagement dans les quartiers populaires »
 - Jawad BOUADJADJA (Université Paris Descartes/Canthel et PhiléPol), « Les militants antiracistes des organisations dites communautaires combattent-ils le racisme dont ils sont victimes ? Réflexions autour des militants du Parti des Indigènes de la République »
 - Pauline PICOT (Université Paris Diderot/Urmis), « 'Intellectualiser la révolte' : trajectoires de militant·e·s antiracistes post- et décoloniaux »

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS (par ordre alphabétique)

AUBERT Vincent, « Que penser du débat philosophique sur l'existence du racisme anti-blancs ? »

Deux questions structurent largement le débat philosophique sur l'existence du racisme anti-blancs. La première est de savoir si le racisme est *nécessairement* un phénomène systémique (ou structurel ou institutionnel). La seconde question est de savoir s'il est méthodologiquement légitime de tenir compte de notre agenda pratique afin de définir un concept comme celui du racisme. Après avoir écarté plusieurs considérations qui empoisonnent le débat actuel sur l'existence du racisme anti-blancs, cette communication s'efforcera d'analyser les arguments de la controverse philosophique sur ces deux questions. Nous soutiendrons que les raisons traditionnellement invoquées pour choisir une définition pèsent plutôt en faveur de la définition niant que le racisme soit nécessairement un phénomène systémique (structurel). Nous critiquerons ensuite l'idée que cette définition est contreproductive du point de vue de l'objectif consistant à lutter efficacement contre le racisme et, plus généralement, contre l'injustice sociale.

BALAZARD Hélène, CARREL Marion, KAYA Sömbül, PURENNE Anaïk, TALPIN Julien, « Se mobiliser contre le racisme : de l'expérience des discriminations à l'engagement dans les quartiers populaires »

À partir d'une enquête menée dans six quartiers populaires en France et trois à l'étranger entre 2015 et 2018, nous tenterons ici d'interroger les conditions sociales de la conversion de l'expérience du racisme – et les sentiments d'injustice qui lui sont éventuellement associés – en mobilisation collective (projet ANR Eodipar). Notre matériau s'appuie notamment sur la conduite de 245 récits de vie auprès d'un corpus diversifié d'habitants de quartiers populaires (quartiers prioritaires de la politique de la ville en France), où nous avons tenté de recueillir les expériences ordinaires de discrimination et de stigmatisation dont pouvaient faire part nos enquêtés. Quand bien même nos entretiens n'étaient pas cadrés autour de l'enjeu des discriminations – afin de ne pas imposer la problématique aux enquêtés – près de 2/3 d'entre eux (et 1/4 spontanément, sans que nous ne leur posions la question) ont fait part d'expériences discriminatoires, les plus fréquemment mentionnées relevant de leurs origines ou appartenances supposées à tel ou tel groupe ethno-racial. L'analyse des entretiens révèle néanmoins que l'énonciation de ces expériences ne s'appuie que rarement sur la catégorie de « victime ». Le terme apparaît même honni ou du moins rejeté par une bonne part des enquêtés, renvoyant à la fois à la passivité face à l'expérience et à la qualification qui leur est fréquemment renvoyée dans l'espace public de se « victimiser ». S'ils ne qualifient que rarement leurs expériences selon le prisme de la victimation, ils n'en ont pas moins le sentiment d'avoir subi un tort, un traitement inégalitaire et injustifié. Si les modalités de réactions sont variées (Eberhard, 2010 ; Dubet et al. 2013 ; Lamont et al. 2016) nous voudrions ici interroger plus particulièrement la façon dont ces expériences du racisme façonnent le rapport au politique et à l'engagement des individus. Si le recours au droit (sous la forme d'un dépôt de plainte, mais également simplement d'entrer en contact avec un avocat ou le délégué du défenseur des droits) est très minoritaire (comme il a pu être montré par ailleurs, Chappe, 2013), les individus sont loin d'être passifs face aux expériences de racisme auxquelles ils font face.

Nous chercherons dès lors à explorer à quelles conditions l'expérience de la discrimination et de la stigmatisation raciste peut fournir un support de politisation et d'engagement, autant qu'un obstacle à leur dénonciation collective, soit que ce type d'épreuves souvent diffuses apparaisse difficile à interpréter, soit que le sentiment d'injustice et le travail de conflictualisation s'expriment « en coulisses » ou à l'échelle individuelle, sans ouvrir sur des formes d'action collective. Nous interrogerons dans un premier temps les obstacles à l'engagement en focalisant le regard sur les personnes dont les expériences discriminatoires n'ont pas conduit à une politisation ou une dénonciation collective des discriminations. La « non-politisation » de ces épreuves, observable chez la moitié des enquêtés ayant été victimes ou témoins de discriminations, semble relever d'une moindre exposition aux discriminations ainsi que d'un capital scolaire plus faible. La politisation de l'expérience du racisme semble donc dépendre de la fréquence avec laquelle on a subi ce type d'expérience, qui touche certains groupes d'enquêtés plutôt que d'autres (les musulman.e.s par exemple). La non-politisation de l'expérience concerne aussi proportionnellement davantage la France que les terrains étrangers, ce qui suggère que la façon dont ces enjeux sont cadrés à l'échelle nationale, l'arène publique

française, façonne les modalités selon lesquelles ils sont pensés et appropriés par les discriminés (Cefaï, 2002).

La seconde partie de l'analyse se penchera sur l'autre moitié des enquêtés, les « engagé.es », afin d'étudier les conditions d'engagement dans l'espace des luttes sociales contre les discriminations de personnes ayant été victimes ou témoins de ce type d'épreuves. L'enquête montre que, pour un tiers des « engagé.es » de notre corpus, la mobilisation n'apparaît pas comme une conséquence directe des discriminations : la dénonciation des discriminations comme injustes s'inscrit dans un processus d'engagement politique déjà en cours (au sein d'un parti politique par exemple). Pour les deux autres tiers, l'expérience des discriminations débouche sur des engagements associatifs plus ou moins durables. Ces nouveaux engagés n'ont néanmoins pas n'importe quel type de profil social : on y retrouve une surreprésentation des femmes, ces dernières occupant souvent une place centrale dans les collectifs associatifs que nous avons pu étudier. Une telle tendance apparaît assez cohérente avec une plus grande propension des femmes à relier protestation et expérience vécue (Contamin, 2007 ; Achin, Levêque, 2006). Qu'en est-il spécifiquement pour les femmes des quartiers populaires, en particulier celles qui cumulent les stigmates de pauvres, femmes et appartenant à une minorité ethno-raciale ? Longtemps ignoré en sciences sociales, leur engagement dans des formes diverses de citoyenneté commence à être l'objet d'enquêtes (Clair, 2015 : 116-119) auxquelles nous souhaitons contribuer.

Au-delà du passage à l'action collective, qui ne concerne au final qu'une petite partie de notre corpus, la troisième partie de notre communication s'intéressera à la façon dont les expériences discriminatoires façonnent le rapport au politique des individus, suscitent éventuellement des formes de résistance individuelles, qui ne débouchent pas sur des actions collectives ou un engagement associatif en tant que tel. Ainsi, si les expériences discriminatoires ne produisent que marginalement de nouveaux militant.es, il semble bien que chez la moitié des discriminé.es de notre corpus, elles contribuent à la « politisation ordinaire » des individus et constituent dès lors un réservoir d'action collective relativement non-capté, à ce jour, par l'offre associative ou politique existant dans les quartiers populaires. Au final, toutes les bifurcations de trajectoire politique sont ainsi loin d'être liées au vécu du racisme, pas plus que les différentes réponses des personnes concernées ne tournent nécessairement autour d'un engagement explicite dans la lutte contre les discriminations. C'est cette pluralité des conséquences de l'expérience des discriminations et des formes de mobilisation qui en découlent ou s'y réfèrent que nous proposons de mettre en lumière dans cette communication.

BELKACEM Lila, CHAUVEL Séverine, NYAMBEK-MEBENGA Francine, POMBET Thibaud, « De quoi la 'laïcité' est-elle le nom ? Les conceptions plurielles de l'antiracisme dans des formations dispensées aux professionnel·le·s de l'éducation populaire »

Cette communication propose d'analyser les conceptions du racisme et de la lutte contre le racisme des acteurs et actrices qui travaillent dans les mondes de l'éducation populaire (dans les fédérations, en centres d'animation, Maisons de jeunesse, Maisons des Jeunes et de la Culture). Parmi les enjeux sociaux contemporains qui interrogent le projet d'éducation populaire (Richez, 2007 ; Lebon & de Lescure, 2016), les différents usages de la notion de « laïcité » font émerger des pratiques nouvelles du point de vue des publics visés, de l'organisation du travail ou encore des types de pédagogies. En outre, les références plurielles à la « laïcité » renvoient à la construction depuis les années 1980 de l'immigration et de l'islam en problèmes publics (Hajjat & Mohammed, 2013), et rendent complexe l'objectif d'une éducation inclusive, ouverte à tou·te·s en tant que bien commun.

Les analyses présentées dans cette communication s'appuient sur les données recueillies dans le cadre d'une recherche collective financée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Le premier volet de la recherche est composé d'observations et de 40 entretiens semi-directifs conduits dans quatre structures d'Île-de-France avec des acteurs et actrices de l'éducation populaire (animateurs et animatrices bénévoles et technicien.n.e.s, salarié·e·s, administrateur·trices). Le second volet de l'enquête analyse le contenu des formations « Laïcité et valeurs de la République » dispensées notamment par la Ligue de l'enseignement et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture, à partir de quatre observations de formations et d'une vingtaine d'entretiens conduits avec les formateur·trices ainsi qu'avec les participant·e·s. Au-delà des contenus des formations et des définitions du racisme qui y sont proposées,

leur mise en œuvre donne à voir des moments d'interactions traversés par des rapports sociaux de race ou encore de genre, mettant aux prises les différents participant.e.s (stagiaires et intervenant.e.s). Ces moments de la formation (travail en atelier, mise en situation, etc.) constituent des objets heuristiques pour analyser les différentes conceptions du racisme à l'œuvre, leur diffusion et circulation dans les mondes de l'éducation populaire. En effet, les logiques de requalification, de retournement de perspectives – autrement dit, les ruses silencieuses (De Certeau, 1980), observées lors de ces échanges, font de ces formations des lieux de production de conceptions du racisme, à travers lesquelles se rejoue l'opposition entre antiracisme républicain et antiracisme matérialiste. Si le thème du racisme est rarement abordé de front par les enquêté.e.s, la lutte contre les discriminations et l'islamophobie est évoquée dans un certain nombre d'entretiens et de formations de façons différenciées selon les trajectoires individuelles, ou encore suivant l'organisation du travail dans les structures. Cette communication propose finalement d'analyser les définitions concurrentes dans le monde spécifique de l'éducation populaire et les conditions de possibilité de l'émergence de la prise en charge du racisme par ces structures.

Bibliographie indicative :

De Certeau M., *L'invention du quotidien, I : Arts de faire*, Gallimard, 1980

Hajjat A. et Mohammed M., *Islamophobie : comment les élites françaises fabriquent le problème musulman*, Paris, La Découverte, 2013.

Lebon F. et de Lescure E., *L'éducation populaire au tournant du XXI^{ème} siècle*, Vulaines-sur Seine, Éditions du Croquant, 2016

Richez J.-C., « Territorialisation des politiques de jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, n° 43, 2007, p. 4-10.

BOUADJADJA Jawad, « Les militants antiracistes des organisations dites communautaires combattent-ils le racisme dont ils sont victimes ? Réflexions autour des militants du Parti des Indigènes de la République »

La dénomination d'une association antiraciste, la composition ethno-raciale de ses militants visibles et les thématiques de ses combats contre le racisme peuvent être perçues comme des indices satisfaisants pour qualifier une organisation d'« association de victimes de racisme ». Ainsi, une association déclarant lutter contre le racisme subi par les descendants d'une immigration postcoloniale et dont les militants se penseraient ou seraient pensés comme arabo-musulmans, pourrait se voir considérer comme une « mobilisation militante de victimes de racisme ». Cette formule n'est pourtant pas sans ambiguïté. Elle peut implicitement contenir au moins deux assertions discutables. D'abord, que ces militants, parce qu'appartenant à une même catégorie ethno-raciale, seraient réunis sur la base d'un racisme communément vécu et subi. Puis, que ces militants combattraient le racisme dont ils ont été ou sont les cibles. Cette ambiguïté paraît alors entretenir une automaticité du lien entre composition ethno-raciale d'une organisation antiraciste, communauté de victimes de racisme et spécification des combats contre le racisme menés. Or, ces militants, réunis à raison d'une commune appartenance à un groupe ethno-racial donné, estiment-ils avoir été personnellement ciblés par les mêmes manifestations du racisme ? Et, surtout, luttent-ils réellement contre le racisme qu'ils ont expérimenté ou expérimentent encore aujourd'hui ?

Ma communication se propose donc de mettre en doute l'assertion selon laquelle des militants associatifs réunis en fonction de l'appartenance à une même catégorie ethno-raciale formeraient une « association de victimes de racisme ». En effet, en explorant l'exemple des militants du PIR (Parti des Indigènes de la République), je tenterai d'exposer la subtile déconnexion entre les expériences racistes vécues par les membres de cette organisation et le racisme combattu à travers leurs investissements associatifs. Pour ce faire, je m'appuierai principalement sur des entretiens menés auprès de six militants actuels du PIR, entretiens produits et analysés dans le cadre d'une thèse de sociologie en cours. Si des données historiques et des observations/conversations ethnographiques viendront agrémente l'analyse des dits entretiens, elle sera surtout complétée par une comparaison avec une autre organisation antiraciste : la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme). En effet, alors que la LICRA est composée d'un nombre significativement important de dirigeants se disant juifs et que ses grands combats historiques portent sur l'antisémitisme, elle n'est nullement qualifiée — par les observateurs comme par ses militants — d'« association de victimes de racisme ». Nous étudierons donc, à travers les trajectoires individuelles de militants de la LICRA, les ponts heuristiques qu'il est possible de dresser entre ces deux organisations

malgré leur apparente antinomie. L'objectif n'est évidemment pas de nier les expériences de racisme vécues par ces militants et de prétendre que l'engagement militant est déconnecté des dites expériences. La perspective que je suggère revient plutôt à exposer une très subtile distinction entre le racisme expérimenté et le racisme combattu, distinction qui nous amène à mitiger l'affirmation selon laquelle nous serions en présence d'associations de victimes de racisme.

BRAHIM Rachida, « La législation antiraciste ou l'impossible qualification du mobile raciste en France, 1972-2003 »

Depuis les années 70, la notion de crime raciste occupe la sphère militante et médiatique mais elle ne constitue pas une catégorie juridique à part entière. Durant les années 70, 80 et 90, des mobilisations ont régulièrement dénoncé les crimes racistes et « l'impunité » des procès qui dans leur grande majorité débouchaient sur des classements sans suite, des correctionnalisations, des non-lieux ou des acquittements. Au cours de ces mobilisations, la question du mobile raciste a occupé une place centrale. La prise en compte d'un tel mobile devait donner un cadre légal au crime raciste. Elle devait permettre de qualifier les faits en favorisant une protection catégorielle des victimes et un aménagement de la charge de la preuve. De leur côté, au cours des quatre lois considérées comme le socle de la législation antiraciste française (lois de 1972, 1985, 1990 et 2003), les parlementaires se sont régulièrement opposés à cette idée d'un mobile raciste qui serait constitutif de l'infraction pour réaffirmer la nécessité de s'en remettre au droit commun. Alors que le droit spécial vise certaines catégories de la population, des relations ou des biens qui font exception aux principes généraux du système juridique, le droit commun désigne les règles générales qui s'appliquent de la même manière pour tous sur un territoire donné. En convoquant cette notion de droit commun, les parlementaires ont défendu une conception universaliste du droit et écarté ce qui s'apparentait à l'instauration d'un droit particulier. Des règles universelles ont ainsi été appliquées à des groupes qui avaient auparavant été particularisés, c'est-à-dire différenciés sur la base de critères ethniques et violentés en raison de leurs supposées différences.

En revenant sur la carrière juridique du mobile raciste au cours de ces différentes lois, cette communication met en évidence la manière dont la législation antiraciste a paradoxalement perpétué les inégalités ethno-raciales et provoqué une victimisation secondaire. La victimisation primaire désigne l'action par laquelle une personne est la cible d'une infraction, la victimisation secondaire advient quant à elle au moment où cette même personne déclare la violence subie. Elle est provoquée par des attitudes de blâme et d'inversement des responsabilités, par une banalisation des faits ou par l'existence d'un vide juridique. Cette communication s'appuie sur une recherche doctorale menée entre 2012 et 2017. D'un point de vue empirique, l'enquête a consisté à confronter la parole des militants ayant dénoncé une double violence, celle provoquée par les agressions racistes d'une part et celle induite par leur traitement pénal d'autre part, à un ensemble de sources archivistiques émanant des services du ministère de l'Intérieur, de la Justice et du Parlement. D'un point de vue théorique, elle rejoint les réflexions menées dans le champ de la *Critical Race Theory*, courant de recherche qui développe une approche critique de la notion de race en replaçant le racisme au cœur des rapports de pouvoir et en appréhendant le droit comme un outil de domination sociale.

CASATI Noemi, « Prendre au sérieux la qualification 'Je ne suis pas raciste, mais...' : Efforts de distanciation et réflexivité expressive dans une ville moyenne »

Les travaux sur la constitution de problèmes publics montrent que les acteurs ordinaires sont sans cesse engagés dans des opérations cognitives pour définir collectivement ce qui relève d'un problème et en identifier les responsables. De même, la littérature sur les migrations et les processus d'intégration met en lumière les multiples façons dont la diversité culturelle et morale est construite. Entre autres, ces travaux soulignent en quoi certains comportements culturellement marqués se voient attribuer des connotations morales négatives et finissent par être perçus comme un « danger » pour l'ordre moral de la communauté. En dépit de l'attention croissante pour ces processus de problématisation et de production de l'altérité, très peu d'attention a été portée aux façons dont les résultats de ces processus sont exprimés publiquement, et selon quelles contraintes. Cette contribution portera alors sur les efforts que font les acteurs pour qualifier et nuancer leurs propos normatifs, ainsi que sur la réflexivité qu'ils montrent à l'égard du risque de se voir accuser de racisme.

L'analyse s'appuie sur des données ethnographiques recueillies à Clanoît (pseudonyme), ville moyenne en forte crise économique actuellement administrée par un maire se revendiquant de « populiste » et supporté par le parti politique d'extrême droite Front National. La ville a récemment connu une forte médiatisation suite à une campagne d'affichage qualifiée d'« anti-réfugiés », ainsi qu'à cause d'une série d'arrêtés municipaux que beaucoup de commentateurs ont interprétés comme adoptant des positions culturalistes. Dans ce contexte, j'ai initialement tâché de suivre les acteurs locaux dans leurs processus de problématisation, afin de comprendre le type de classements culturels et moraux qu'ils opéraient. Au cours de plusieurs mois de terrain, j'ai alors suivi les interactions d'une multiplicité d'acteurs (personnes ordinaires ou ayant un rôle institutionnel, différant en âge, classe, profession, genre, origine ethnique, lieu de résidence) dans une multiplicité de situations (contextes formels et informels, réunions planifiées et spontanées, relations de longue durée et premières rencontres).

L'enquête a tout d'abord permis d'observer les étapes « typiques » des processus de problématisation : les acteurs commençaient par dénaturiser des incidents à première vue anodins et à leur donner l'étiquette de « nuisance » ; ils se livraient à l'identification des causes de ces nuisances et désignaient des responsables ; parfois, ils montaient en généralité et s'affrontaient sur les liens à tracer entre ces petites nuisances immédiates et des dynamiques macrosociales ou des tendances historiques plus vastes. Au fur et à mesure des observations, toutefois, des problématizations ultérieures émergeaient vis-à-vis de la mise en mots de ces mêmes problématiques. Souvent, les acteurs entouraient leurs propos de qualifications visant à prévenir d'éventuelles critiques (« je ne suis pas raciste, mais... ») ou à montrer un effort de relativisation (« je ne veux pas dire qu'ils sont tous comme ça, bien sûr, mais... »). Parfois, cela amenait les acteurs à discuter de manière explicite sur les contraintes pesant sur l'expression (« le problème c'est que, dès que tu commences à dire qu'il y a peut-être un problème, t'es tout de suite taxé de racisme » ; « je sais qu'il faudrait pas dire ça, mais on n'avance pas avec la langue de bois »). À cela s'ajoutaient également des interrogations sur la pertinence de qualifier les propos d'autrui comme racistes (« c'est quand même un peu raciste de dire ça » - « non, c'est trop facile de réduire ça à une question de racisme »). Cette présentation s'intéresse alors à la façon dont les acteurs ordinaires gèrent la notion de racisme, comment ils la mobilisent, la récusent et positionnent leurs propos par rapport à la présence de cette accusation potentielle. Au niveau théorique, cette contribution se situe au croisement entre la sociologie des controverses et les études sur la constitution des problèmes publics. Si la sociologie pragmatique fournit les principes épistémologiques de départ, la présentation s'inspire également de la théorie des configurations à l'instar de Norbert Elias et, plus particulièrement, aux études de Jan Willem Duyvendak sur les nationalismes contemporains.

COSQUER Claire, « Devenir 'citoyen du monde', cultiver la distinction raciale : réflexions sur le racisme et les revendications « cosmopolites » chez les migrants français à Abu Dhabi »

Peut-on être « raciste » lorsqu'on se revendique de l'« universalisme » ou du « multiculturalisme » ? Lorsqu'on dit aimer l'« Autre » et rechercher sa différence ? Les registres moraux de la tolérance, de l'ouverture et de l'enrichissement culturel sont-ils antithétiques de la distinction raciale ? Cette communication se propose d'explorer cette tension en l'abordant à partir de l'expérience migratoire française à Abu Dhabi. Plus spécifiquement, cette communication se propose de rendre compte de la façon dont les migrant·e·s français·es perçoivent leur position, dans une société à la fois étrangère et très internationalisée, ainsi que de la façon dont elles et ils la légitiment : les migrant·e·s enquêté·e·s moralisent notamment une « expatriation » lucrative en dépeignant la migration comme une expérience cosmopolite.

La présente communication se fonde sur une enquête ethnographique conduite au cours de mon doctorat, menée par observation participante (d'octobre 2015 à mai 2016) dans le milieu « expatrié » français à Abu Dhabi, capitale fédérale des Émirats arabes unis, entretiens semi-directifs (n=70) et exploitation d'archives institutionnelles. Elle décrit et analyse les différents modes d'articulation entre blanchité, francité et transnationalisme en se centrant sur le « cosmopolitisme » comme registre de pratiques et de discours distinctifs (Cousin et Chauvin 2014), mais contestés. Ce cosmopolitisme, qui apparaît en filigrane dans l'enquête de Fechter (2007) sur les expatrié·e·s en Indonésie, ou dans les descriptions que fait Lundström (2014) des communautés « internationales » où vivent les migrant·e·s suédois·es en Andalousie, sans y être pleinement problématisé, sera appréhendé ici davantage en tant que registre discursif émiqque que comme outil de description étique des pratiques migrantes (Olivier de Sardan 1998). Partant, le cosmopolitisme est

défini comme l'affirmation méliorative d'une identité articulant des valeurs morales de « tolérance » et d'« ouverture » vis-à-vis d'autres nationalités, appréhendées dans leur différence culturelle et parfois racialisées. Le terme « cosmopolite », s'il n'est que rarement utilisé par les enquêté·e·s, est choisi ici pour y subsumer un ensemble lexical hétéroclite (« multiculturel », « multicommunautariste », « international », « interculturel », « citoyen·ne du monde ») auquel celles- et ceux-ci ont recours pour décrire leur mode de vie, se décrire elles- et eux-mêmes ainsi que leurs enfants. Le registre cosmopolite recouvre un discours allant de l'universalisme au particularisme, formes qui s'organisent, malgré leur contradiction apparente, davantage comme les pôles d'un spectre que comme des types imperméables. Le pôle universaliste du discours cosmopolite se caractérise par la revendication d'une appartenance globale, souvent formulée comme « citoyenneté du monde ». Le pôle particulariste se caractérise, lui, par la revendication d'une appartenance nationale, s'inscrivant dans une appréciation du « multiculturalisme » et la revendication du communautarisme pour soi-même. Quoique hétérogène et parfois contrasté, ce répertoire cosmopolite demeure une façon de moraliser la migration en mettant à distance non seulement ses motivations économiques, mais aussi les positions sociales de départ – nationales, de classe, de race – qui la permettent. Mise en scène distinctive de soi, le répertoire cosmopolite est également travail moral, dans la recherche de la mixité dans la migration. Ces pratiques distinctives et stratégiques n'empêchent cependant pas le maintien de pratiques ségrégatives : au contraire, elles renforcent un cosmopolitisme exclusif, surreprésentant les nationalités des Nord(s), dont les frontières se racialisent et délimitent les contours des « migrations blanches » (Lundström 2014).

DRUEZ Élodie, « Face au racisme, les Français minimisent, les Britanniques politisent : le cas des diplômé.e.s d'origine subsaharienne dans les villes de Paris et de Londres »

Cette communication, tirée d'un de mes chapitres de thèse, interroge la manière dont des diplômé.e.s d'origine subsaharienne rapportent leurs expériences de racisme selon le contexte national dans lequel ils.elles ont été socialisé.e.s : la France et le Royaume-Uni. J'y montrerai que les enquêté.e.s français.e.s tendent à minimiser le racisme alors que les Britanniques labélisent beaucoup plus aisément une situation comme raciste et politisent leurs expériences. La littérature sur l'expérience des discriminations et du racisme a montré que la dénonciation du racisme n'est pas seulement une question de vécu mais également une question de cadrage, de perceptions : en fonction de son statut social, de son statut migratoire ou d'autres caractéristiques sociales, un individu ne rapporte pas de telles expériences dans les mêmes proportions (Beauchemin, Hamel, et Simon 2016), ni selon les mêmes discours (Daniel 2011). Philomena Essed et Michèle Lamont (et al.) soulignent à ce titre que le contexte national possède une influence cruciale sur les processus d'identification et de dénonciation du racisme (Essed 1991; Lamont et al. 2016). Selon Michèle Lamont (et al.) les individus peuvent ainsi s'appuyer sur un répertoire culturel national, c'est-à-dire un ensemble de discours construits autour de l'histoire, des idéologies et des discours publics nationaux (2016). Dans la continuité de ce travail, je m'appuie sur le concept de politisation de William Gamson (2010) pour analyser les différentes modalités de qualification du racisme selon le contexte national.

Cette communication s'appuie sur un terrain qualitatif constitué d'un corpus de 82 entretiens individuels réalisés à Paris et à Londres auprès de personnes diplômées du supérieur, nées en France ou au Royaume-Uni, ou arrivées avant l'âge de six ans, dont les parents sont issu.e.s d'un pays d'Afrique Subsaharienne. Le déroulement de l'entretien, qui interroge d'abord le parcours de vie des individus avant de les questionner sur leurs expériences de racisme et de discrimination, permet notamment de mettre en avant l'expression spontanée, ou non, du racisme. Je procède ainsi à une comparaison des discours français et britanniques, révélant que les premiers hésitent à qualifier une situation comme raciste, tendent à minimiser le phénomène et à présenter ce type de situations comme des faits isolés. À l'inverse, j'analyse comment les Britanniques politisent leurs expériences de racisation, n'hésitant pas à labéliser une situation comme raciste et à parler d'injustices structurelles, subies collectivement. Je montre à partir de l'analyse de chacun de ces cas que cette différence peut être notamment expliquée par des différences de répertoires nationaux, le contexte britannique permettant l'expression d'un discours sur les injustices racistes alors que le contexte hexagonal, en raison de ses discours publics colourblind, occulte la question raciale et délégitime en conséquence l'expression et la dénonciation d'expériences racistes par les personnes qui les subissent.

Bibliographie indicative :

Beauchemin Cris, Christelle Hamel et Patrick Simon, 2016, *Trajectoires et origines: Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED Editions.

Daniel Valérie, 2011, « L'épreuve de la discrimination: postures individuelles et positions sociale », *Agora débats/jeunesses*, no 57: 79-89.

Essed Philomena, 1991, *Understanding Everyday Racism: An Interdisciplinary Theory*, SAGE Publications.

Gamson William, 2010, *Talking Politics*, Cambridge England; New York : Cambridge University Press.

Lamont Michèle, Graziella Moraes Silva, Jessica Welburn, Joshua Guetzkow, Nissim Mizrachi, Hanna Herzog et Elisa Reis, 2016, *Getting Respect: Responding to Stigma and Discrimination in the United States, Brazil, and Israel*, Princeton : Princeton University Press.

EBERHARD Mireille, « (D)énoncer le racisme : une double construction sociale de l'illégitimité »

Cette communication s'appuie sur une post-enquête qualitative de l'enquête « Trajectoires et Origines » (INED-INSEE 2008). Elle repose sur l'analyse d'un corpus d'une trentaine d'entretiens effectués auprès d'adultes nés en France de parents migrants africains, maghrébins ou antillais. Dans une perspective phénoménologique, ces entretiens biographiques semi-directifs visent à étudier les expériences que les enquêté·e·s ont du racisme et des discriminations, les effets qu'elles ont sur leurs trajectoires de vie (scolarité, emploi, santé et accès au soin, vie familiale...), ainsi que les modes de gestion qu'ils et elles ont de ces expériences. Comme le précisent Candace West et Sarah Fenstermaker, l'expérience peut être définie comme « la participation à des systèmes sociaux dans lesquels le genre, la race ou la classe affectent, déterminent ou influencent d'une manière ou d'une autre les comportements », la race étant alors considérée comme une « réalisation située de membres de la société », c'est-à-dire comme « quelque chose qui se réalise dans l'interaction avec les autres ». Pour les personnes qui le subissent, l'identification même du racisme ne va toutefois pas de soi. Elle repose sur une capacité de décryptage et d'interprétation des situations qui doit être interrogée du point de vue situé des acteurs qui y sont confrontés. Ainsi, comme le souligne Philomena Essed, pour celles et ceux qui le vivent, l'expérience du racisme ne peut être distinguée de la mémoire qu'ils en ont. Leur « *compréhension des événements racistes* » découle d'une grille interprétative construite, notamment, sur une expérience cumulative du racisme, donc sur une connaissance située des discriminations, entendues comme « racisme en acte ».

À partir de l'analyse de discours recueillis dans le cadre de ces entretiens biographiques, ma communication s'intéresse aux types de ressources discursives et aux cadres interprétatifs que les personnes rencontrées mobilisent lorsqu'elles abordent des événements « problématiques » liés à leur origine ou à leur couleur de peau. Il s'agit notamment d'analyser les éléments factuels et normatifs qui irriguent leurs énoncés. L'attention portera notamment sur les circonstances et la manière dont les personnes, au cours de leur récit, construisent ou fondent le caractère illégitime — au sens *répréhensible*, des faits rapportés. L'attention portera également sur le caractère illégitime non pas des faits ou des situations vécues, mais de leur dénonciation. On verra par exemple que le caractère parfois équivoque ou voilé des manifestations du racisme peut contraindre les personnes à délibérer sur leur propre interprétation de la réalité, le caractère subjectif de cette interprétation rendant justement possible son invalidation. Cette contrainte à la délibération peut également découler de la force accusatoire de la qualification d'un fait ou d'une personne de « raciste ». Dans un autre registre, l'illégitimité de l'énonciation du racisme, peut également résulter d'une volonté de ne pas se considérer ou vouloir être considéré comme « victime ». Les personnes en butte au racisme peuvent aussi ne pas vouloir s'identifier aux catégorisations de l'altérité que suppose cette reconnaissance.

Bibliographie indicative

West C. & Fenstermaker S., 2006, « “Faire” la différence », *Terrains & travaux*, traduit par L. de Verdalle et A. Revillard, no 10, p. 103-136.

Essed P., 1991, *Understanding Everyday Racism. An interdisciplinary Theory*, Londres, Sage publications.

De Rudder V., Poiret Ch., Vourc'h F., 2000, *L'Inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, Puf.

FAURY Félicien, « Comment rendre le racisme ordinaire ? Enquête ethnographique sur les modes de normalisation du racisme »

On compte peu de travaux en sociologie qualitative française sur les auteur.e.s du racisme et, lorsque tel est le cas, l'analyse porte le plus souvent sur des individus situés dans les régions dominantes de l'espace social (personnalités publiques, hauts fonctionnaires, intellectuel.le.s...). Cette communication souhaite décaler le regard et s'intéresser à des formes de racisme dites « ordinaires », comprises comme un ensemble d'énoncés peu publicisés, théorisés ou politisés, et portés par des individus disposant d'un faible pouvoir étatique, économique ou symbolique. Par ailleurs, la deuxième acception du terme d'ordinaire, renvoyant au caractère quotidien et institué d'une pratique ou d'un discours, constituera l'objet principal de notre exposé. Celui-ci portera en effet spécifiquement sur les manières dont des propos racistes sont, justement, « ordinarisés », à travers différentes opérations de normalisation qui vont, dans un milieu social donné, donner à la racialisation son caractère légitime et non-controversé. Les matériaux mobilisés sont issus d'une enquête ethnographique dans un territoire du sud de la France, menée dans le cadre d'une thèse en cours sur les électors d'extrême-droite (FN/RN) et leur mobilisation. Pour cette communication, on se concentrera sur un produit important de l'enquête, à savoir le discours xénophobe apparu massivement dans les entretiens (une cinquantaine) et au cours des diverses observations effectuées. La méthode ethnographique – caractérisée par une inscription de longue durée (actuellement près de 3 ans d'enquête, dont 14 mois habitant sur place) dans différents espaces d'interconnaissance (amicaux, professionnels, associatifs) et un effort de réflexivité sur les conditions d'obtention des données (Beaud et Weber, 2010) – permet de replacer chaque discours dans un réseau de sociabilités et par là analyser finement ses conditions d'expression (ce qui nous paraît crucial s'agissant des énoncés racistes). L'exposé sera ainsi attentif tout à la fois aux positions sociales des locuteurs et locutrices (appartenant ici aux classes moyennes et populaires) et au contexte d'énonciation (et par là aux différents « effets d'enquête » produits par la présence du chercheur).

On analysera d'abord la façon dont la plupart des personnes interrogées vont anticiper le fait que leurs propos puissent être considérés comme racistes et stigmatisés comme tels. Ainsi, en dépit d'une racialisation des discours qu'on dira « patente » – les enquêté.e.s manifestent une hostilité explicite et virulente vis-à-vis de certains groupes altérisés (et principalement ceux identifiés comme « arabo-musulmans ») – la qualification de « raciste » n'est que rarement endossée par les personnes interrogées. On montrera comment celles-ci vont dès lors formuler leurs propres définitions du racisme (le plus souvent restreintes au racisme biologique et/ou à une « haine de toutes les différences ») pour ensuite s'en démarquer. On s'interrogera dès lors sur la confrontation entre ces définitions ordinaires du racisme et celles proposées par le chercheur (Brubaker, 2013 ; Mazzega, 2016) – les secondes allant, en l'occurrence, à l'encontre des premières. Plus largement, on montrera comment l'intériorisation (différenciée) d'une certaine norme anti-raciste nécessite la production de tout un ensemble de justifications des énoncés et des actes racistes, les présentant comme légitimes, respectables, de « bon sens ». On décrira ainsi les différents supports discursifs qui permettent la légitimation et la diffusion de ce racisme : anecdotes, rumeurs, consommation télévisuelle, recours à la parole d'« autrui significatifs » (Mead, 1963), etc. À travers l'analyse de ces vecteurs de la racialisation, on identifiera deux modes transversaux de dicibilité ordinaire du racial : le national (se référant à un « mode de vie » français) et le religieux (stigmatisant la religion musulmane et les pratiques qui lui sont associées). Ces deux champs sémantiques, le plus souvent intriqués (Hajjat, Mohammed, 2013 ; Brun, Galonnier, 2016), permettent de contourner l'accusation de racisme tout en inscrivant les propos dans un faisceau de normes partagées. L'enquête montre ainsi que même l'hostilité anti-immigrés la plus intense et l'islamophobie la plus virulente viennent puiser dans ce qu'on pourrait nommer, pour paraphraser Schütz, des « stocks d'évidences disponibles », qui permettent à la dénonciation raciste de se construire comme fondée et normale (Boltanski, Darré, Schiltz, 1984 ; Boltanski, Thévenot, 1991). Certaines oppositions entre racismes « individuel » et « systémique » mériteraient dès lors d'être dépassées par une réflexion sur les appuis, tout à la fois institutionnels et symboliques (Guillaumin, 1972), qui conditionnent l'expression raciste, sa qualification et son acceptabilité sociale.

Bibliographie indicative

Beaud Stéphane, Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2010.

Boltanski Luc, Darré Yann, Schiltz Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, mars 1984.

Boltanski Luc, Thévenot Laurent, *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.

- Brubaker Rogers, « Categories of practice and categories of analysis: a note on the study of Muslims in European countries of immigration », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n°1, 2013, p. 1-8.
- Brun Solène, Galonnier Juliette, « Devenir(s) minoritaire(s). La conversion des Blanc-he-s à l'islam en France et aux États-Unis comme expérience de la minoration », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 30, 2016.
- Buton François, Lehingue Patrick, Mariot Nicolas, Rozier Sabine, *L'Ordinaire du politique. Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.
- Guillaumin Colette, 1972, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Éditions Mouton.
- Hajjat Abdellali, Mohammed Marwan, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte, 2013.
- Mazzega Mathieu, 2016, *Se disputer le « vrai » racisme : qualifications ordinaires, enjeux moraux et frontières symboliques : une étude d'un corpus de commentaires d'internautes*, thèse de doctorat, Université de Grenoble.
- Mead George Herbert, *L'esprit, le Soi et la Société*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.
- Schütz Alfred, *Collected papers*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1976.

GORDIEN Ary, « 'Nous ne laisserons pas une bande de Béké rétablir l'esclavage [en Guadeloupe]': généalogie postcoloniale du 'racisme anti-Blanc' »

Cette communication porte sur la dénonciation du « racisme anti-Blanc » en Guadeloupe. Les chercheurs à s'être intéressés à la notion controversée de « racisme anti-Blanc » se sont souvent cantonnés à la France hexagonale. Or, la catégorie de « blanc » et, plus largement, la racialisation des rapports sociaux émanent de l'histoire de la colonisation française. En Guadeloupe, ancienne colonie française à esclaves, devenue département d'outre-mer en 1946, la race façonne encore les rapports sociaux. L'archipel est régulièrement traversé par des crises économiques et sociales qui révèlent des lignes de fracture raciales, comme ce fut le cas en 2009, durant la grève générale de 44 jours. Lorsque le conflit arrivait à son terme, c'est une remarque jugée raciste qui fut reprochée à Elie Domota, syndicaliste indépendantiste, porte-parole et leader du mouvement : « on ne laissera pas une bande de Béké rétablir l'esclavage en Guadeloupe ». Domota se référait à la section locale du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), très majoritairement composées de descendants de colons (dits Békés), qui refusait de signer un accord salarial prévoyant une augmentation de 200€. Édouard Boulogne, blogger « béké » proche de l'extrême droite déposa une plainte contre Domota pour incitation à la haine raciale. Quelles formes revêt la dénonciation d'un « racisme anti-Blanc » dont ces faits attestent l'existence en Guadeloupe ? Quelle en est l'histoire ? Qui sont, d'une part, les « Blancs » qui condamnent une haine raciale dont ils seraient la cible et, d'autre part, les « racistes » qu'ils incriminent ? Quels sont les actes et attitudes catégorisés comme « racistes » ?

Je pense pouvoir démontrer deux choses. Premièrement, c'est aux Antilles françaises qu'émerge l'expression « racisme anti-Blanc ». C'est aussi dans ces territoires que l'extrême droite fait de la dénonciation de cette forme de racisme une arme politique. Le premier temps de la démonstration consiste à relever, dans l'historiographie et la littératures anthropologiques, des traces de dénonciation, de la part des colons européens ou de leurs descendants, d'animosité des personnes dites « de couleur » à leur endroit. Je me focalise sur la période qui fait immédiatement suite à l'abolition de l'esclavage de 1848 et aux années 1950-1960. Je montre ensuite les continuités avec les idées véhiculées, dans *Guadeloupe 2000*, organe de presse d'un mouvement d'extrême droite du même nom, des années 1970 aux années 1990. Enfin, pour ce qui concerne la période contemporaine, je décris les manières dont les organisations anticolonialistes critiquent la domination économique béké. J'analyse ensuite comment les entrepreneurs blancs créoles du MEDEF condamnent cette critique comme un racisme anti-Blanc en mobilisant, là encore une rhétorique tout à fait analogue. Ces éléments ethno-historiques permettent d'établir des ponts avec la situation de la France hexagonale et de comparer la manière dont est, dans chaque contexte, politisée une identité malheureuse et victime de « blanc ». C'est néanmoins aussi l'occasion de prendre pour objet anthropologique l'expression plus ou moins politisée d'une d'animosité vis-à-vis des « Blancs » afin de saisir la complexité des intentions, affects et rapports sociaux qu'ils révèlent.

GOURDEAU Camille et DUNEZAT Xavier, « (Qu'est-ce) qui est raciste ? Racisme institutionnel et politique migratoire en France »

Au moment de « qualifier le racisme », il est tentant de chercher, voire de mesurer, « qui est raciste » en inscrivant usages et définitions dans le règne de l'intentionnalité, de l'explicite, du discours, de l'idéologique. Or, à force de chercher qui, nous passons à côté de *ce qui est raciste* et de la fabrique sociale des fameux racistes dont l'échantillon ne cesserait de rétrécir dans un contexte de « posture condamnatoire consensuelle » du racisme (Eberhard, 2010 : 480). En la matière, le terrain des politiques migratoires françaises apparaît dramatiquement révélateur. Ces politiques défavorisent systématiquement – ou du moins de manière disproportionnée – les étrangers non-européens, notamment « Africains », sans que le répertoire sémantique ou analytique du racisme ne soit mobilisé, hormis dans quelques travaux, notamment anglais des années 1980. Alors que les manifestations clament que « la Méditerranée est un cimetière » et pointent la responsabilité institutionnelle de l'Union Européenne ou de chaque État-Nation, « les auteurs du racisme » apparaissent bel et bien identifiés *mais pas le racisme*. Ce sont ici nos terrains ethnographiques – les mobilisations de sans-papiers, les pratiques institutionnelles de l'OFII ou des préfetures (Dunezat, Gourdeau dans *Migrations Société*, 2016) – qui ont rendu nécessaire la remise en discussion du caractère opératoire du concept de « racisme institutionnel » (Carmichaël et Hamilton, 1967), dans le prolongement des travaux qui inscrivaient déjà le traitement de la question migratoire dans les dynamiques de la race (Balibar et Wallerstein, 1997 [1988] ; De Rudder et al., 2000).

Ainsi, à contre-courant de l'invalidation scientifique – ou de la stricte délimitation empirique – du concept de racisme institutionnel qui ont dominé les travaux sociologiques français (Wieviorka, 1998 ; Sala-Pala, 2010, 2013), nous proposons ici de mettre au centre de l'analyse ce que nous nommons la *racisation institutionnelle du fait migratoire*, dynamique qui consiste à séparer et hiérarchiser les catégories d'étrangers selon divers critères dont les effets racisés – mais aussi sexués et classés – sont objectivables. D'abord, *sur un plan historique*, la dichotomie contemporaine entre « immigration choisie » et « immigration subie » résonne avec la mise en place sur le long cours de dispositifs légaux et institutionnels visant la séparation du « bon grain et de l'ivraie » (Rygiel, 2006). Les données archivistiques montrent combien la politique migratoire française est de longue date habitée par les démons racistes de la sélection par l'origine. Ensuite, *sur un plan sémantique*, tout comme l'irruption de la catégorie « immigrée » est venue brouiller les frontières entre « étrangers » et « nationaux » (Le Bras, 2012), la terminologie actuelle « des migrants » a contribué à effacer le stigmate migratoire de celles et ceux – notamment européens – que les politiques migratoires ont finalement dispensé d'autorisation en termes de libre circulation et de libre installation. Enfin, *sur un plan statistique*, la production de chiffres racisés – ministériels mais pas seulement – fabrique une pression migratoire illusoire qui combine invisibilité des migrants européens, sous-évaluation du fait migratoire et exposition de la seule « immigration subie ». Le recours à différentes séries statistiques – mais surtout à leurs sources et modes de construction – permet de repérer comment et combien le chiffre est instrumentalisé pour donner à voir les « migrants Africains ». Si les races ne peuvent faire l'économie du racisme, la racisation du fait migratoire est indissociable d'un racisme institutionnel qui structure en profondeur la politique migratoire française. Nous faisons ainsi l'hypothèse que le racisme institutionnel – systémique, structurel, d'État selon d'autres approches – est au cœur de la production des théories, idéologies, attitudes, affects racistes. Pas de racistes sans ordre social raciste donc...

GROSSI Élodie, « Interroger la 'racialisation stratégique' : sur la race biologique dans les sciences médicales aux États-Unis aujourd'hui »

Cette communication propose une analyse des résultats d'une enquête qualitative réalisée en 2015 et 2016 auprès d'une trentaine de psychiatres en poste dans les comtés de Los Angeles et de San Francisco au sein de cliniques privées et publiques. On s'intéressera à démontrer en quoi les psychiatres, majoritairement blancs, jugent utiles d'employer les notions de race, d'ethnicité ou de culture simultanément dans le soin, et selon quelles modalités ils entendent définir la race comme une variable biologique, culturelle, ou comme une construction sociale. Nous chercherons également à nous interroger sur l'existence de pratiques thérapeutiques différentes, notamment vis-à-vis des prescriptions médicamenteuses, selon si leurs patients appartiennent à des groupes ethno-raciaux spécifiques. Par exemple, ces psychiatres entendent-ils organiser parfois des binômes psychiatres-patients sur des critères culturels et ethno-raciaux ? Par ailleurs, l'apprentissage des usages de la notion de race en psychiatrie est-il le produit de la transmission scolaire (au

sein des programmes d'écoles de médecine et de l'internat, par l'intermédiaire par exemple des formations en compétence culturelle) ou bien se fait-il « sur le tas », en observant les pratiques de leurs pairs plus expérimentés ?

Les résultats de cette recherche nous permettront d'aborder également le concept de « racialisation stratégique » que nous avons fondé pour expliquer le paradoxe suivant dans la relation de soins : ces soignants désignent comme biologiques les différences entre groupes raciaux, dans un but de contrer toutes formes de discriminations à leurs égards, ici médicales – le fait par exemple que ces groupes n'auraient pas de traitement adapté à leur besoins (vus comme « naturels ») constituerait une discrimination selon les psychiatres. Ainsi, être traité différemment reviendrait à défendre un droit à la santé inaliénable pour ces groupes. À l'aide de matériaux empiriques issus de l'enquête, on interrogera ainsi les paradoxes de ce processus de racialisation qui renvoie à l'essentialisme et aux définitions mouvantes des concepts de race aux États-Unis. On verra en quoi les psychiatres produisent des définitions de la race basées tantôt sur des processus d'auto-identification ou d'hétéro-identification, cela contribuant à renforcer l'arbitraire de cette catégorie.

Bibliographie indicative

Guillaumin Colette, « Je sais bien mais quand même' ou les avatars de la notion de race », *Le Genre Humain*, vol. 1, « La science face au racisme », 2001, p. 55-65.

Grossi Élodie, « Clinique politique et politiques de la clinique. Le cas des unités de soins psychiatriques « ethno-raciales » de l'université de Californie à San Francisco », *Genèses*, n° 111, 2018, p. 92-113.

Grossi Élodie et Christian Poirer, « Du social au biologique : les habits neufs de la 'race' ? Entretien avec Magali Bessone et Claude-Olivier Doron », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, n° 3, 2016, p.249-270.

HAJJAT Abdellali, « Sociologie des mis.e.s en cause pour infractions racistes »

L'objectif de cette communication est d'analyser le profil sociologique des auteur.e.s d'actes racistes. Dans un premier temps, il s'agit de faire un état de l'art critique de la littérature, essentiellement anglophone, sur le sujet, qui s'est focalisée sur les classes sociales défavorisées (Pinderhughes 1993 ; Sibbit 1997), les membres de groupuscules d'extrême-droite (Blazak 2001 ; Ezekiel 2002 ; Treadwell et Garland 2011), l'« antisémitisme musulman » (Jikeli 2015), et a proposé une typologie intéressante mais discutable des auteurs d'actes racistes (McDevitt, Levin et Bennett 2002).

Dans un second temps, il s'agit de présenter les résultats d'une enquête collective basée sur deux types de matériaux : l'enquête Cadre de vie et sécurité de l'INSEE, qui contient quelques données de cadrage sur le profil des auteur.e.s, et surtout les informations issues de dossiers judiciaires d'affaires racistes traitées par trois tribunaux correctionnels entre 2006 et 2015 (467 individus mis en cause). On se posera ainsi la question des caractéristiques sociales des mis en cause (sexe, ethnicité, classe sociale, etc.), de leurs relations avec les victimes, de la différence des profils selon le type de racisme, de la localisation de leur lieu de résidence par rapport au lieu de commission des faits et, enfin, du poids relatif de la hiérarchie Blancs / non-Blancs par rapport aux actes racistes entre minoritaires.

Bibliographie indicative

Blazak, R., 2001, "White Boys to Terrorist Men: Target Recruitment of Nazi Skinheads", *American Behavioral Scientist* 44, 982–1000.

Ezekiel, R.S., 2002, "An Ethnographer Looks at Neo-Nazi and Klan Groups: The Racist Mind Revisited", *American Behavioral Scientist* 46, 51–71.

Jikeli, G., 2015, *European Muslim Antisemitism: Why Young Urban Males Say They Don't Like Jews*, Indiana University Press.

McDevitt, J., Levin, J., Bennett, S., 2002, "Hate Crime Offenders: An Expanded Typology", *JOSI Journal of Social Issues* 58, 303–317.

Pinderhughes, H., 1993, "The Anatomy of Racially Motivated Violence in New York City: A Case Study of Youth in Southern Brooklyn", *Social Problems*, 40, 478–492.

Sibbitt, R., 1997, *The perpetrators of racial harassment and racial violence*, Home Office, London.

Treadwell, J., Garland, J., 2011, "Masculinity, Marginalization and Violence A Case Study of the English Defence League", *British Journal of Criminology*, 621-634.

KEYHANI Narguesse, « Dénoncer le racisme par voie épistolaire »

Cette communication propose d'appréhender la qualification du racisme par des individus qui estiment l'avoir expérimenté et décident d'en rendre compte pour le dénoncer sous une forme épistolaire, en interpellant un tiers. Le matériau mobilisé se décompose en deux corpus. Le premier est issu de ma thèse (Keyhani 2014) : il est composé de lettres de téléspectateurs de l'émission *Mosaïques* destinées à son présentateur. L'émission socio-culturelle diffusée en France à partir de la fin des années 1970, est née avec la politique de « promotion des cultures des travailleurs immigrés » alors que se met en place un secrétariat d'État aux travailleurs immigrés sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Elle est censée valoriser les « cultures d'origine » des travailleurs immigrés et de leur famille tout en entretenant des liens entre les immigrés et leurs pays d'origine, dans la perspective d'un retour (Escafré-Dublet 2014). L'émission invite des artistes des pays d'émigration, informe sur les droits des travailleurs immigrés et évoque à travers des débats ou des reportages la condition des travailleurs immigrés en France. Le corpus est justement constitué de lettres rédigées par des adolescents descendants d'immigrés, dans la première moitié des années 1980, vivant dans différentes régions de France. Ils prennent la plume pour remercier le présentateur de l'émission d'avoir évoqué lors d'une émission précédente une violence policière, l'expérience des discriminations ou de racisme, ou plus généralement de relégation des immigrés et de leurs familles dans les quartiers d'habitat social. Les remerciements sont souvent accompagnés de témoignages d'expérience de racisme et de discriminations. Le second corpus est issu d'une enquête collective récente sur le traitement judiciaire des infractions racistes (Enquête « Des Paroles et des actes » coordonnée par Audrey Célestine et Abdellali Hajjat). Il est composé de lettres rédigées dans les années 2000 par des individus estimant avoir fait l'expérience de racisme. Elles sont adressées aux procureurs de deux juridictions de France métropolitaine, soit parallèlement à une plainte déposée dans un commissariat, soit en amont d'une potentielle plainte. Y sont exposées les circonstances des faits décrits et un appel plus ou moins explicite à reconnaître le tort subi.

Cette proposition part de l'hypothèse que ce matériau donne accès aux définitions ordinaires du racisme (par exemple par rapport à sa définition juridique). Elle mobilise la sociologie de l'expérience du racisme (Dubet et al. 2013 ; Lamont et al. 2016) et prend appui sur la sociohistoire des rapports entre administrés et administration, notamment par voie épistolaire (Mariot et Zalc 2007 ; Noiriel 2006 ; Blanchard, 2019; Blévis 2019; Zalc, 2019). Elle interroge les définitions et cadrages du racisme en portant une attention particulière à la forme scripturale de ce matériau ainsi qu'à son contexte de production et de circulation. Qui s'adresse à un acteur éloigné géographiquement, parfois socialement, pour témoigner d'une expérience de racisme ? Quels registres discursifs sont mobilisés pour mettre en mots cette expérience et en quoi les identifications des destinataires (autorité morale ou politique qui leur est reconnue, identification personnelle au destinataire, notamment selon des catégories nationales ou culturelles) permettent d'éclairer le choix et la forme épistolaire ainsi que son contenu ? Ces deux corpus se distinguent sur de nombreux plans : qualités et styles de l'écriture, catégories dominantes d'action publique, contextes d'interpellation des destinataires et statuts des auteur.e.s dans la relation à distance (administrés, téléspectateurs), degré d'exposition personnelle dans les faits dénoncés, etc. Ces différences permettent justement de formuler des hypothèses sur les effets différenciés de ces contextes sur la pluralité des usages de la catégorie de racisme et de sa dénonciation.

Bibliographie indicative

- Dubet, François, Olivier Cousin, Éric Macé et Sandrine Rui, 2013, *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Seuil.
- Escafré-Dublet, Angéline, 2014, *Culture et immigration: de la question sociale à l'enjeu politique, 1958-2007*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Keyhani, Narguesse, 2014, « Les “relations interculturelles” : trajectoire sociale d'une catégorie réformatrice », ENS Cachan.
- Lamont, Michèle, Graziella Moraes Dias da Silva et Jessica S. Welburn, 2016, *Getting respect: responding to stigma and discrimination in the United States, Brazil, and Israel*, Princeton.
- Mariot, Nicolas et Claire Zalc, 2007, « Identifier, s'identifier : recensement, auto-déclarations et persécution des Juifs de Lens (1940-1945) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 3, no 54 : 91-117.
- Noiriel, Gérard, 2006, *Réfugiés et sans-papiers : la République face au droit d'asile XIX^e-XX^e siècle*, Paris Hachette littératures.

Blanchard, Emmanuel; Blévis, Laure ; Zalc, Claire, 2019, « Réclamer son droit ? Requêtes administratives et contestations des immigré.e.s dans la France du XX^e siècle, » Communications séminaire Chaire Migrations - Collège de France.

LAPLANCHE-SERVIGNE Soline, « La répression de l'injure raciste dans l'Afrique du Sud post-apartheid : la qualification du racisme dans la jurisprudence en matière de *hate speech* et de *crimen injuria* »

Le 28 mars 2018, Vicki Momberg, une Sud-Africaine blanche, est reconnue coupable de quatre chefs d'accusation de *crimen injuria* par le tribunal de première instance (*Magistrate's court*) de Randburg : elle est condamnée à trois ans de prison, dont deux ans ferme, pour avoir insulté de « *kaffir* » (le « *k-word* ») un policier noir, injure qualifiée par la juge de « raciale et s'adressant spécifiquement aux Noirs ». Cette affaire a fait l'objet d'une large couverture médiatique, y compris internationale, en raison de la sévérité exceptionnelle de la sentence pour ce type de délit. Délit pénal, le « *crimen injuria* » se définit comme une « atteinte illégale, intentionnelle et grave portée à la dignité d'autrui ». Dans l'affaire « Vicki Momberg », à travers l'accusation de *crimen injuria*, c'est le caractère raciste des propos proférés qui a été réprimé. Alors que le projet d'une nouvelle loi de « Prévention et lutte contre les crimes et discours de haine » est en discussion depuis 2017, afin de criminaliser explicitement les actes et discours racistes, les litiges en matière de propos racistes sont jusqu'ici traités au titre de *crimen injuria* (délit pénal) ou de *hate speech* (infraction civile). Dès lors, ce cas judiciaire « hors norme », parmi d'autres cas de litiges en matière de propos haineux ou d'atteinte à la dignité portés devant les juridictions sud-africaines, invite à interroger la question de la prise en charge et de la définition par la justice sud-africaine de l'insulte à caractère raciste : à partir de l'examen de la jurisprudence sud-africaine en matière de *crimen injuria* et de *hate speech*, nous nous proposons de montrer comment les juges définissent le racisme (quels sont les termes considérés comme « racistes » par le juge sud-africain et en vertu de quels principes sont-ils considérés comme tels), et de quelle manière ils fondent l'accusation de « racisme » dans les litiges en matière de propos haineux et d'atteinte à la dignité d'autrui. Nous examinerons alors en particulier la place donnée par le juge à la question de l'intentionnalité de l'auteur des propos jugés et les éléments contextuels qu'il décide de prendre en considération pour évaluer dans quelle mesure une atteinte a été portée à la dignité du/de la plaignant.e. La jurisprudence apparaît en effet indécise sur ces deux points (en ce qui concerne la prise en compte de l'intentionnalité par exemple, dans certains cas, c'est « l'effet du propos et non l'intention de l'auteur qui est évalué », dans d'autres cas, l'intentionnalité de l'auteur.e des propos est primordiale).

Nous appuierons notre analyse sur un matériau réunissant une trentaine de jugements relatifs à des litiges en matière de *hate speech* et de *crimen injuria* portés devant diverses juridictions sud-africaines – *Magistrate's Court, High Court, Supreme Court of Appeal, Equality Court* – entre 2000 et 2018, et des entretiens avec des acteurs du monde judiciaire ayant eu à traiter de tels litiges (entretiens avec le procureur en charge de l'affaire « Vicki Momberg » au tribunal de Randburg, avec un juge de la Magistrate Court de Johannesburg, ainsi qu'avec un des avocats de Vicki Momberg). Cette communication interroge donc à la fois la prise en charge du racisme par les institutions judiciaires sud-africaines et les controverses (jurisprudentielles) autour de la délimitation des traits caractéristiques des propos racistes en Afrique du Sud, du point de vue du droit, depuis les années 2000.

LE RENARD Amélie, « Affirmer son extériorité au racisme : une source de distinction. Une perspective transnationale »

Dans cette communication fondée sur l'analyse d'entretiens, je propose de revenir sur le non-racisme comme une norme discursive répandue parmi des personnes françaises blanches, sans politisation particulière sur les questions de racisme et d'antiracisme. J'entends interroger comment l'affirmation d'une extériorité au racisme peut être utilisée pour se distinguer d'autres, et même pour les racialiser. Ma communication s'appuie sur diverses enquêtes principalement auprès de résident.e.s français.es en Arabie Saoudite et aux Émirats arabes unis menées de 2011 à 2015. Lors d'entretiens, de nombreuses personnes ont souligné le racisme d'« autres » (les « Saoudiens », les « Indiens », la « société » de Dubaï ou de Riyad en général etc.) en se définissant de manière implicite comme extérieures à ce racisme. Si j'ai analysé ailleurs leur position structurellement avantagée dans des sociétés marquées par la hiérarchisation des nationalités,

j'aimerais ici m'arrêter sur cette position d'extériorité au racisme telle qu'elle est habitée par ces personnes : elle semble en effet révélatrice de certaines réarticulations entre rapports sociaux de race et hiérarchies transnationales postcoloniales.

La norme du non-racisme s'inscrit dans un contexte discursif français où le racisme est aujourd'hui perçu comme moralement condamnable et stigmatisé. Or, lorsque des Français·es s'installent dans des pays dits du Sud et notamment dans le Golfe, la condamnation du racisme se combine avec une identification à l'Occident pensé comme plus avancé, plus juste et plus égalitaire. Cette identification est elle-même racialisante en ce qu'elle trace une frontière entre « nous » et « les autres » sur le fondement de caractéristiques pensées comme héritées – ou encore supposées découler de l'inscription dans des « stades » différents de l'histoire. Je propose d'analyser ici ces affirmations à la fois en les replaçant dans la globalité des entretiens et en comparant comment la condamnation et la territorialisation du racisme diffèrent selon les positions sociales des locuteurs et locutrices dans les rapports de classe et de race mais aussi selon la nationalité (notamment française/états-unienne) ; ainsi, certaines condamnations du racisme sont clairement territorialisées au Golfe tandis que d'autres locuteurs et locutrices les insèrent dans une lecture plus générale, mettant en perspective diverses situations. En d'autres termes, la norme du non-racisme est appropriée différemment selon les positions sociales et trajectoires des personnes. À travers une réflexion sur la norme de non-racisme, ses appropriations différenciées, et sa participation à des formes de distinction, cette communication discutera certaines études sur la blancheur et sur le racisme en France, en portant sur ces thématiques un regard qui prenne en compte une dimension transnationale.

PICOT Pauline, « 'Intellectualiser la révolte' : trajectoires de militant·e·s antiracistes post- et décoloniaux »

À partir de mon enquête doctorale réalisée auprès de plusieurs mobilisations antiracistes initiées en Ile-de-France à partir de 2005, je propose de revenir ici sur certains aspects des trajectoires de conscientisation de leurs militant·e·s. Je m'appuie en particulier sur la série d'une quinzaine d'entretiens menée avec des militant·e·s du PIR, du CRAN, de la *Brigade anti-négrophobie* et de *Reprenons l'initiative contre les politiques de racialisation*, qui visaient à retracer leur carrière militante et à l'inscrire dans leur trajectoire biographique. Il s'agit notamment de répondre à la question de *qui* endosse le rôle de porte-parole des groupes minoritaires racisés en France aujourd'hui. On peut ainsi commencer par remarquer que la catégorie « victimes de racisme » n'est que très peu mobilisée par ces militant·e·s. En effet, une bonne partie du travail militant fourni dans les collectifs enquêtés vise à produire des discours qui s'éloignent du registre associé à la figure de la « victime » – celui du « témoignage » – au profit de registres plus analytiques. Il s'agit plutôt pour elles et eux de produire de la connaissance et de la théorie sur le racisme, en se revendiquant du point de vue privilégié de ceux et celles qui en connaissent le mieux les conséquences, et ainsi de s'inscrire dans des luttes pour l'hégémonie sur la définition du racisme (Picot 2019).

Je reviendrai donc sur les trajectoires de conscientisation des militant·e·s antiracistes post- et décoloniaux, en insistant sur ce qui les rapproche en termes de « production sociale de la révolte » (Joshua 2013). Pour leur plus grande partie enfants de familles immigrées et des classes populaires, ces militant·e·s ont connu une mobilité sociale ascendante, soit via l'accès à des diplômes puis à des emplois qualifiés, soit via des carrières artistiques. Dans les deux cas, l'acquisition d'un fort capital culturel s'avère déterminante dans leur trajectoire de conscientisation, mais ne fonctionne comme moteur de l'engagement que dans la mesure où ils et elles ont acquis dans leur socialisation familiale des dispositions critiques essentielles à la formation d'un sentiment d'injustice face au racisme (Eberhard et Rabaud 2013 ; Essed 1991). Par ailleurs, la tension permanente entre cette mobilité ascendante (qui pourrait faire office de facteur de désidentification au groupe social d'origine) et l'expérience répétée de la minorisation raciale, y compris dans des organisations politiques de gauche, suscite une recherche d'outils intellectuels et d'espaces collectifs pour comprendre le fonctionnement du racisme en tant que système. L'analyse des carrières militantes permet ainsi de montrer comment l'entrée dans l'action collective et l'investissement dans des formes de travail militant intellectuel sont un moyen, pour les individus concernés, de répondre à une interpellation en tant que minoritaires et de trouver un débouché à la colère qui soit cohérent avec les dispositions et compétences acquises dans leurs trajectoires préalables (Pegis et Pasquali 2016). On retrouve ainsi, à différentes étapes de la biographie, la transformation du sentiment d'injustice en motivation à agir, à la fois pour soi (tout en ayant en tête d'agir pour le groupe d'appartenance) et collectivement, dans un sens politique.

Bibliographie indicative

- Eberhard Mireille et Aude Rabaud, 2013, « Racisme et discrimination : une affaire de famille ? », *Migrations Société* 147-148.3, p. 83-96.
- Essed Philomena, 1991, *Understanding everyday racism*. London, Sage Publications.
- Guillaumin Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*. Paris, Côté- femmes.
- Johsua Florence, 2013, « Repenser la production sociale de la révolte : À partir d'une étude des transformations du recrutement à la LCR depuis 2002 », *Revue française de science politique* 63.5.
- Pagis Julie et Paul Pasquali, 2016, « Observer les mobilités sociales en train de se faire : Micro- contextes, expériences vécues et incidences socio-politiques » *Politix* 2.114, p. 7-20.
- Picot Pauline, 2019, « *L'heure de nous-mêmes a sonné* ». *Mobilisations antiracistes et rapports sociaux en Ile-de-France (2005-2018)*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris.

PRIMON Jean-Luc, « Enregistrer le racisme et les discriminations dans des enquêtes quantitatives : est-ce la même chose ? »

Si l'on définit le racisme comme l'expression d'idéologies et la mise en œuvre de stéréotypes et de préjugés au cours de routines et pratiques sociales tant institutionnalisées qu'ordinaires, il est possible de considérer les discriminations à caractère ethno-racial comme du « racisme en actes » (Véronique De Rudder). Cependant, les distinctions entre racisme et discrimination sont dans la pratique difficiles à établir. Il n'est cependant pas rare d'observer dans les enquêtes quantitatives des discordances entre les déclarations aux questions relatives aux discriminations et celles sur le racisme comme si les enquêtés n'assimilaient pas les discriminations à du « racisme en actes », ou en tout cas séparaient bien ces deux registres liés à la stigmatisation ethno-raciale. En nous appuyant sur les données de l'enquête TeO (Insee et Ined, 2008), nous nous intéresserons dans cette communication aux concordances et aux discordances dans les déclarations de discrimination et de racisme dans le but de questionner la distinction racisme/discrimination sous un angle à la fois pratique et théorique, tout en nous efforçant de prendre en considération les effets de construction imputables à la formulation des questions d'enquête. En d'autres termes, que nous apprend la dissociation pratique entre racisme et discrimination des processus de subjectivation et de conscientisation à l'œuvre parmi les minorités racialisées ? Ou encore : dans quelle mesure l'intentionnalité de la pratique, la présence ou l'absence d'un acteur individuel, la référence ouverte à la race, etc. déterminent-elles la qualification des situations vécues en termes de racisme ou de discrimination ?

Pour notre étude, l'enquête TeO présente l'intérêt de s'adresser prioritairement aux populations immigrées et descendantes des immigrations qui sont confrontées aux discriminations et au racisme et de comporter trois types de questions distinctes : des questions permettant de repérer des discriminations situationnelles sur la base de situations concrètes soumises à l'appréciation des enquêtés ; des questions visant à mesurer les discriminations dans différents domaines de l'existence par auto-déclaration ; des questions qui enregistrent le racisme vécu sous la forme d'insultes ou d'attitudes racistes. Dans notre communication, nous analyserons la concordance ou la discordance entre les réponses à ces questions en lien avec les origines migratoires et d'autres caractéristiques sociodémographiques, mais également des espaces et des contextes des discriminations et du racisme vécu (école, travail, etc.).

QUERNEZ Emmanuel, « Ils ont voulu se débarrasser du vieux métèque grincheux que je suis'. (D)énoncer et poursuivre en justice les discriminations raciales au travail »

S'appuyant sur une enquête par observations non-participantes au sein de permanences juridiques ainsi que par entretiens auprès de 80 salariés ayant effectué un recours judiciaire pour discrimination, la présente contribution entend repérer les conditions de qualification et de dénonciation du racisme par un travailleur victime. Le sens commun tend à faire de cette opération un acte individuel, parfois opportuniste, déclenché quasi-automatiquement par l'évidence et la charge morale négative du racisme quand il émane de collègues, de partenaires, de clients ou de la hiérarchie. Or, la qualification raciste, par la victime en procès, d'une exclusion professionnelle procède généralement d'un *travail* qui s'oppose quasiment en tout point à ces caractères. Trois dimensions de ce travail méritent d'être analysées en mobilisant une approche à la fois compréhensive et interactionniste de la sociologie des relations raciales au travail. Nommer le racisme derrière le licenciement, le harcèlement ou la mise à l'écart suppose d'abord souvent de se départir de tout

un habitus du déni. Non pas d'un déni psychologique d'une ascendance migratoire ou d'une visibilité phénotypique, par exemple, mais d'un déni proprement politique bien ancré chez les enquêtés concernant l'utilisation du stigmatisme racial par les différents acteurs pour les catégoriser dans les interactions sociales ordinaires, a fortiori dans l'évaluation de leur valeur professionnelle. Aussi, l'identification du racisme s'effectue en pensant contre soi-même, et apparaît *au bout du compte* par une forme de procédé d'élimination douloureuse de la suspicion de paranoïa, de doute sur les faits, de l'accusation victimisation abusive, et de la rationalité humaniste qu'on attribuait jusqu'alors au discriminant.

Dans ce contexte, qualifier le racisme constitue moins un réflexe moral qu'une compétence sociale, acquise et perfectionnée au fil du temps, d'une certaine socialisation raciale et des expériences de l'individu membre d'une minorité visible. Pour certains, la discrimination raciste ressentie, quelle que soit la vérité judiciaire qui sera posée par la suite, constitue une gifle émotionnelle, une assignation identitaire inédite dans une vie, un acte politique insupportable qui appelle résistance et réparation. Au pôle opposé, qui autorise de multiples postures intermédiaires, se dessine la figure d'une qualification aisée, routinière, d'un racisme avec lequel on est contraint de composer, plutôt par évitement et ruse que par une démarche explicite de dénonciation au sein de l'organisation ou devant la justice. Enfin, les salariés ne posent majoritairement la nature raciste du traitement subi que comme une hypothèse. Celle-ci ne sera validée, infirmée, ou pire, maintenue à cet état, qu'au cours des interactions au sein des instances sociales classiques (à commencer par la famille) et surtout des institutions sollicitées par l'individu et qui prennent en charge l'accusation profane de racisme (permanences juridiques, syndicats, inspection du travail, avocats, etc.). Loin de ne résulter que d'un syllogisme juridique, la qualification raciste de la discrimination dépend des ressources que le salarié peut engager dans cette négociation juridique et symbolique : présentation d'éléments matériels de preuve, capacité de restitution des déterminants de son exclusion professionnelle, mais également crédibilité personnelle, stratégie de mobilisation des acteurs en soutien, pondération des obstacles temporels, financiers et d'engagement personnel total inhérents à toute procédure. Ce travail de qualification d'une exclusion professionnelle comme étant, au moins partiellement, le produit d'un fonctionnement institutionnel et/ou de préférences racistes des acteurs requiert, on le constate, à la fois une capacité juridique, un capital social et des compétences culturelles, très inégalement répartis parmi la population. En ce sens, alors même qu'elles ne constituent qu'un préalable à l'établissement de la vérité judiciaire, l'énonciation et la dénonciation du racisme sont entravées par un système d'inégalités qui redoublent et alimentent l'assignation raciale et l'exclusion sociale.

RODRIGUES Cécile, « Qui cherche à faire reconnaître le racisme ? Sociologie des victimes de racisme à travers le registre de l'action en justice »

Cette communication propose d'analyser les profils des victimes de racisme qualifiant la ou les infractions qu'elles ont subies comme telles et intentant une action en justice en vue de la reconnaissance de ce racisme. Les profils des victimes seront également présentés en fonction d'une série d'informations relatives aux situations décrites et au processus judiciaire auquel elles ont donné lieu. L'analyse des caractéristiques des victimes qualifiant le racisme passera par une étude quantitative s'appuyant sur deux sources de données. Une première concerne l'enquête de victimation annuelle Cadre de Vie et Sécurité (CVS, INSEE, ONDRP) (Zauberman 2015) qui nous renseigne en amont et au-delà de l'action en justice, et qui permet d'identifier l'auto-détermination de la victimation « à caractère discriminatoire : raciste, antisémite ou xénophobe ». Une seconde source a été constituée dans le cadre d'une recherche collective s'appuyant sur des dossiers judiciaires archivés (Farge 1997 ; Béliard et Biland 2008) issus de plaintes déposées pour infractions « à raison de l'ethnie, la race, la nation ou la religion ».

Après avoir souligné la portée et les limites de ces deux sources complémentaires en envisageant leurs angles morts respectifs (Desrosières 2005), il s'agira de montrer les différences de profils de victimes en termes de reconnaissance sociale et institutionnelle du racisme : de la déclaration par auto-qualification du racisme à travers une enquête de statistique publique à la plainte déposée auprès de l'institution policière ou judiciaire (Israël 2009 ; Melot et Pélisse 2009) et ensuite traduite en action en justice. Ce dernier aspect nous renseigne aussi et surtout sur la prise en compte du racisme par les institutions (Jobard et Névanen 2007 ; Bessière, Biland, Bourguignon, Gollac, Mille et Steinmetz 2018). Un autre aspect abordé sera celui de la catégorie de victimes dites de « racisme anti-blanc » puisque ces deux sources donnent également à voir ce qui les caractérise. En effet, l'enquête de victimation recueille les propos des victimes selon leur propre définition

du racisme tel qu'il est vécu et il est en outre possible d'identifier les *verbatim* des injures (Amrous et Scherr 2017) compris dans ce registre. Sur la période 2007-2016 des données de l'enquête CVS, 22% des *verbatim* des injures qualifiées de « racistes, antisémites ou xénophobes » relèvent directement de racisme « anti-blanc » ou « anti-Français ». Aussi, l'acceptation juridique du racisme – pouvant désormais s'appliquer à tous types d'infractions – n'intégrant pas le fait d'appartenir à un groupe minoritaire – à la différence de sa définition sociologique – accorde *a priori* le même traitement à ces affaires. Dans une optique comparative, une place particulière sera donnée à cette catégorie de plaignants se disant victimes de « racisme anti-blanc, anti-français ou anti-chrétien » en étudiant également le devenir et la trajectoire de ce type d'affaires.

Bibliographie indicative

- Amrous Nadia et Mickaël Scherr, 2017, *Les injures à caractère raciste, antisémite ou xénophobe*, Paris, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales - Grand Angle.
- Béliard Aude et Émilie Biland, 2008, « Enquêter à partir de dossiers personnels », *Genèses*, vol. 1, n° 70 : 106-119
- Bessière Céline, Émilie Biland, Abigail Bourguignon, Sibylle Gollac, Muriel Mille et Hélène Steinmetz, 2018, « 'Faut s'adapter aux cultures, Maître !' La racialisation des publics de la justice familiale en France métropolitaine », *Ethnologie française*, vol. 1, n° 169 : 131-140
- Desrosières Alain, 2005, « Décrire l'État ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, vol. 1, n° 58 : 4-27.
- Farge Arlette, 1997, *Le goût de l'archive*, Paris Seuil.
- Israël Liora, 2009, « Question(s) de méthodes. Se saisir du droit en sociologue », *Droit et société*, vol. 2, n° 69-70 : 381-395.
- Jobard Fabien et Sophie Névanen, 2007, « La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, vol. 48, n° 2 : 243-272.
- Melot Romain et Jérôme Péglise, 2009, « Prendre la mesure du droit : enjeux de l'observation statistique pour la sociologie juridique », *Droit et société*, vol. 2, n° 69-70 : 331-346.
- Zauberman Renée, 2015, « Les enquêtes de victimation », *Idées économiques et sociales*, n° 181 : 8-21.

ROUX Guillaume, « Dénî, blanchité et 'racisme sans racistes'. Éviter de voir/empêcher de dire les discriminations policières »

Comment est-ce que des individus qui ne sont pas ouvertement racistes soutiennent un système de domination raciale et s'opposent à sa contestation ? Plusieurs auteur.e.s ont souligné ici le rôle d'un déni du racisme et des discriminations, par les acteurs ordinaires ou institutionnels (Van Dijk, 1992 ; Doane, 2006 ; pour la France : Fassin, 2006 ; Mazouz, 2017). Les discours ou « stratégies » du déni sont ainsi au cœur de l'idéologie *color blind* qui soutient, aux États-Unis comme dans d'autres pays, un système raciste (Bonilla Silva, 2003). Ces stratégies que déploient, de manière privilégiée, les personnes qui se perçoivent et sont perçues comme blanches peuvent être reliées au thème de la blanchité (*whiteness*), lequel invite à se demander « *how systems of power produce [...] white subjectivities, and how those white subjectivities function as anchors and relay points for the exercise of racist power that they may neither condone nor even recognize* » (McWorther, 2005, p. 536). Il s'agit donc d'interroger les discours de déni depuis le fonctionnement d'une « subjectivité blanche ». Dans cette perspective, nous proposons d'étudier les stratégies du déni que déploient des acteurs ordinaires, membres de la majorité raciale, concernant l'existence de discriminations policières, en France, dans des quartiers populaires (pour une étude portant sur les États-Unis : Alegria, 2014). Ce faisant, il s'agit moins de cerner les contours d'une idéologie raciste, que d'analyser le fonctionnement de *tactiques discursives* du déni au regard d'un enjeu précis, dans un contexte spécifique (les quartiers populaires ; sur la dimension locale de toute « formation raciale » : Bonilla Silva, 2015). De ce point de vue, les discours constituent davantage que l'expression d'une croyance. En tant que « *social actions such as blaming, justifying, rationalising and constructing particular social identities* » (Augoustinos, 2010, p. 123), ils participent concrètement des relations de pouvoir ou des rapports de force, dans le cadre d'interactions à une échelle « micro » (Foucault, 1971 ; 1977).

Il s'agit donc d'étudier le fonctionnement et l'effectivité de tactiques discursives du déni dans le cadre d'interactions entre acteurs ordinaires. À cet effet, deux types de matériau seront mobilisés. D'une part, les discussions au sein de deux *focus groups*, composés d'habitants d'un quartier populaire de Grenoble, membres de la « majorité » (qui se perçoivent comme blancs ; pour l'analyse de deux autres groupes issus de la même

enquête : Roux, Roché, 2016). D'autre part, l'observation participante des échanges survenus lors d'une réunion au sein du même quartier (février 2019). Rassemblant des acteurs de la vie associative et institutionnelle du quartier (dont une membre des minorités racialisées, endossant avec d'autres une vision *color conscious*), elle visait à préparer « un cycle sur les rapports police-habitants » dans le cadre d'une université populaire. Elle fut l'occasion d'une confrontation entre points de vue opposés sur les discriminations policières, qui fait écho aux échanges survenus dans les *focus groups*. Notons que dans l'ensemble, les participants appartiennent à la « petite classe moyenne », et se considèrent globalement « progressistes » ou « de gauche ». L'analyse des échanges vise à prendre en compte l'implicite des discours, la conflictualité et les rapports de force, ainsi que l'évolution des interactions (Greco, 2015 ; Hydén, Bülow, 2003).

Nous montrerons d'abord comment les participant.e.s mixent différents registres, parfois contradictoires, de la disqualification des discriminations policières comme enjeu politique. En particulier, deux registres coexistent qui sont ceux, d'une part, du déni (les participant.e.s contestent l'existence de ces discriminations), et de la dénégation de l'autre (ce ne sont plus les discriminations qui se voient contestées, mais le problème qu'elles posent : Fassin, 2009). Nous constatons ainsi une multiplication des registres discursifs permettant de délégitimer, dans ce contexte précis, une question raciale. Elle témoigne d'un refus obstiné de condamner les discriminations policières (dont la reconnaissance, pour les participant.e.s, semble mettre en péril quelque chose, que les échanges ne permettent pas aisément de qualifier). Dans un second temps, on souhaite montrer comment les discours du déni sont tributaires, d'une part, de l'identification des participant.e.s en tant que blanc.he.s, laquelle apparaît dans les creux d'un discours *color blind* (en accord avec le constat d'Alegria, 2014, pour les États-Unis) ; d'autre part de l'attachement à un « ordre policier », qui se pense à partir d'un contexte local lui-même racialisé. La discussion questionnera l'apport d'une approche par le bas des rapports de force et de domination raciale, à partir d'une vision foucauldienne du pouvoir (suivant les indications de McWhorter, 2005, sur l'étude de la *whiteness*). Partant des phénomènes de déni comme dimension de la blancheur, il s'agit bien d'analyser « les agencements sociocognitifs » – et ajouterions-nous, les tactiques discursives – « par lesquels le sujet dominant alternativement ignore, connaît, reconnaît, conteste ou dissimule les modes d'exercice de la domination, pour ce qu'ils sont aux yeux des dominé.e.s » (Cervulle, 2012, p. 51). Et d'éclairer, à partir de là, les modes de fonctionnement d'un « racisme sans racistes » (Bonilla Silva, 2003).

Bibliographie indicative

- Augoustinos, M., & Every, D., 2010, "Accusations and denials of racism: Managing moral accountability in public discourse", *Discourse and Society*, 21(3).
- Bonilla-Silva, E., 2015, "More than prejudice: Restatement, reflections, and new directions in critical race theory", *Sociology of Race and Ethnicity*, 1(1), 73-87.
- Bonilla-Silva, E., 2003, *Racism without racists: Color-blind racism and the persistence of racial inequality in America*. Rowman & Littlefield.
- Cervulle, M., 2013, *Dans le blanc des yeux: diversité, racisme et médias*, Éditions Amsterdam.
- Doane, A., 2006, "What is racism? Racial discourse and racial politics", *Critical Sociology*, 32(2-3), 255-274.
- Fassin, D., 2006, « Du déni à la dénégation. Psychologie politique de la représentation des discriminations », in Fassin D. & Fassin E. dir., *De la question sociale à la question raciale ?*, La Découverte, pp. 131-157.
- Foucault, M., 1971, *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Gallimard.
- Foucault, M., 1977, *Histoire de la sexualité: Vol. 1*. Gallimard.
- Greco, L., 2015, « Analyse de conversation, anthropologie linguistique et analyse critique du discours: historiciser les débats, intégrer les approches », *Langage et société*, (3), 135-153.
- Hydén, L. C., & Bülow, P. H., 2003, "Who's talking: drawing conclusions from focus groups. Some methodological considerations", *Int. J. Social Research Methodology*, 6(4), 305-321.
- Mazouz, S., 2017, *La République et ses autres: Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, ENS éditions.
- McWhorter, L., 2005, "Where do white people come from? A Foucaultian critique of whiteness studies", *Philosophy & Social Criticism*, 31(5-6), 533-556.
- Roux, G., & Roché, S., 2016, « Police et phénomènes identitaires dans les banlieues: entre ethnicité et territoire », *Revue française de science politique*, 66(5), 729-750.
- Van Dijk, T. A., 1992, "Discourse and the denial of racism", *Discourse & society*, 3(1).

SALOMONE Jules, « Blanchité, culpabilité et honte »

Le point de départ de ce travail de psychologie morale réside dans la prédiction, peut-être trop optimiste, qu'à mesure que les études antiracistes démontrent l'omniprésence du racisme, documentent le caractère structurant qu'il a eu dans l'histoire de l'Occident, et mettent à jour pour ce qu'elles sont les distorsions idéologiques qu'il entraîne et qui occultent précisément son omniprésence et son caractère structurant, les blanc·he·s, ou du moins certain·e·s d'entre elles·eux, parviendront de plus en plus à une prise de conscience douloureuse de leur histoire raciste, tant individuelle que collective. La thèse que je défends est que si cette prise de conscience douloureuse se trouve être vécue par certain·e·s sur le mode de la culpabilité, alors celles·ceux-ci auraient sans doute intérêt, d'un point de vue éthique et politique, à commuer cette expérience de culpabilité en expérience de honte. Premièrement, j'explique brièvement en quoi ma démarche diffère d'une certaine psychologie morale très moralisante qui, à l'instar des travaux de Samantha Vice, juge qu'il serait approprié pour les blanc·he·s d'éprouver culpabilité et honte. Ma thèse est plus modeste : partant du constat simple que nous sommes des sujets émotifs, et que certains blanc·he·s vivront la douloureuse prise de conscience du racisme sur le mode de la culpabilité, je suggère à celles·ceux-ci de changer leur culpabilité en honte.

Deuxièmement, je définis ce que j'entends par culpabilité et honte en m'inspirant du travail de Bernard Williams. Selon lui, culpabilité et honte se distinguent en ceci que l'expérience de la première repose sur la saisie du caractère moralement condamnable d'une action dont s'est rendu responsable le sujet coupable et qui a blessé sa victime, alors que la seconde est déclenchée par le fait qu'un défaut dans la relation de soi aux autres est jetée en plein jour par le regard (possiblement intériorisé) d'autrui. Se fondant sur cette analyse, Williams estime que la culpabilité sans le secours de la honte est un exercice moral solitaire alors que la honte, à l'inverse, est une expérience essentiellement intersubjective.

Troisièmement, je démontre la supériorité éthique et politique de la honte, ainsi définie, sur la culpabilité pour une personne blanche qui découvre douloureusement l'ampleur et la profondeur du racisme. D'abord, la honte, contrairement à la culpabilité, n'est pas une émotion dans laquelle l'on peut se vautrer complaisamment en ceci que la honte, contrairement à la culpabilité, requiert le regard intransigeant d'autrui. Ensuite, la honte, à la différence de la culpabilité, ne moralise pas à l'excès le racisme. Là où la culpabilité requiert, dans son expression paradigmatique, que l'on soit individuellement responsable d'une action intentionnelle et moralement condamnable, le défaut dans la relation de soi aux autres que remarque le sujet honteux via le regard d'autrui n'est pas nécessairement directement de son propre fait, mais peut résulter de dynamiques collectives et institutionnelles. Corrélativement, la honte peut constituer la première étape d'une réponse politique à ce défaut. Enfin, la honte repose bien moins que la culpabilité sur l'exploitation du travail émotionnel des racisé·e·s : là où la culpabilité ouvre un cycle d'aveux, d'excuses et de pardon qui sont autant d'appels lancés à la compassion des racisé·e·s, la honte ne réclame rien d'autre que leur regard, actuel ou intériorisé. Enfin, j'apporte quelques explications supplémentaires et formule quelques nuances. Je donne d'abord des exemples concrets de conversion de la culpabilité en honte. Je mets ensuite en garde contre des formes extrêmes et contre-productives de honte (dont il me semble que Rachel Dolezal constitue un exemple). Et je conclus en soulignant l'importance du fait, pour que la honte blanche soit féconde, que les blanc·he·s inventent des manières non-oppressives de vivre leur identité blanche.

STRAZEL Marc, « 'Préférence' sexuelle ou 'racisme' ? Comment les gays non-blancs appréhendent la racialisation »

Cette proposition interroge les conceptualisations pratiques du racisme et de son intersection avec la sexualité. Cela apparaît important car, malgré un consensus de surface quant à la condamnation du racisme, les contours et le contenu du racisme comme catégorie pratique sont très labiles (Bonnet, 2013). Ainsi, prendre conscience du racisme implique de tracer les frontières entre racisme et nonracisme, de cadrer et recadrer son expérience en fonction de définitions spécifiques du racisme (Goffman, 1974). Selon quelles définitions, dans quels registres et avec quelles ressources les gays non-blancs qualifient-ils donc la racialisation dont ils font l'objet en matière de sexualité ? Pour répondre à cette question, une enquête par entretiens approfondis auprès de 17 hommes gais non-blancs a été menée. Suivant une approche biographique, il s'est agi d'examiner les ressorts de la conceptualisation du racisme et ses variations – d'un individu à l'autre et au cours d'une vie. La comparaison d'individus jeunes et fortement diplômés à d'autres plus âgés et moins dotés scolairement a permis de questionner le rôle de l'appartenance générationnelle et

du niveau/domaine d'études dans la conceptualisation du racisme (Brinbaum, Safi & Simon, 2012 ; Druetz, 2016) et de son intersection avec la sexualité.

La propension à penser cette intersection, et notamment à se penser comme victime de racisme dans le cadre d'une sociabilité gaie, apparaît inégalement répartie. Les plus âgés et les moins diplômés ne semblent pas percevoir comme problématique le fait qu'un partenaire leur demande leurs « origines », ou que leur catégorisation raciale soit un critère d'attraction sexuelle. Pour eux, il s'agit non pas d'un stigmate mais d'un mode d'identification acceptable voire valorisant, d'une préférence sexuelle/amoureuse non-raciste. Au contraire, pour les enquêtés les plus jeunes et les plus diplômés, cela relève généralement du racisme et de l'exotisme. Ayant des définitions plus extensives du racisme, ils sont plus enclins à le dénoncer, notamment chez les autres hommes gais. Cela ne signifie pas qu'ils proscrivent l'identification raciale : elle peut être acceptée quand elle est convoquée sur le mode de la dénonciation antiraciste. Comme s'ils se réappropriaient ce stigmate, la race – non pas comme réalité biologique, mais comme mode de catégorisation socialement construit – devient pour eux un critère d'auto-identification quand ils pointent le racisme des gays blancs.

La sociabilité au sein de groupes identifiés comme *queer* et radicaux, où le racisme est une question politisée, favorise cela. Alors que pour les gays non-blancs, la dénonciation de l'homophobie prime souvent celle du racisme (Trawalé, 2018), identifications raciale et sexuelle y sont pensées ensemble, sur un mode contestataire et oppositionnel. Il semble que les gays non-blancs y apprennent à se penser de manière intersectionnelle, comme occupant une position différente de celle des « pédés blancs ». Cette option est toutefois réservée aux enquêtés les mieux dotés culturellement. La question n'est donc pas tant celle de l'oscillation entre particularisme et universalisme, entre affirmation et rejet de l'identification raciale (Lamont et al., 2002), mais celle des registres dans lesquels l'identification raciale est pensée et définie : banalisation pour les plus âgés et les moins diplômés, dénonciation pour les plus jeunes et les plus diplômés. Le recrutement des enquêtés au sein d'un réseau d'interconnaissance a permis d'envisager la circulation de ces registres et définitions : les personnes disposant d'un bagage académique, notamment en sciences sociales, ou ayant une expérience dans le militantisme antiraciste et *queer*, encouragent leurs proches à élargir leurs définitions du racisme et à s'indigner face à celui-ci ; dans le même temps, ils délégitiment les stratégies de banalisation, d'évitement et de minimisation.

Bibliographie indicative

Bonnet F., 2013, "How to Perform Non-racism ? Colour-blind Speech Norms and Race-conscious Policies among French Security Personnel", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, n°8.

Brinbaum, Y., Safi, M., Simon, P., 2012, *Les discriminations en France : entre perception et expérience*, Document de travail n°183, Institut National d'Études Démographiques.

Druetz, É., 2016, « Un 'nigger moment' à la française ? Expérience de la stigmatisation chez les diplômés et étudiants d'origine africaine. » *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°30.

Goffman E., 1986 [1974], *Frame analysis*, Boston, Northeastern University Press.

Lamont M., Morning A., Mooney M., 2002, "Particular universalisms: North African immigrants respond to French racism", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 25, n°3.

Trawalé, D., 2018, *L'articulation du racisme et de l'homophobie en contexte français. Marginalité multidimensionnelle, subjectivations et mobilisations associatives gays noirs*. Thèse de doctorat, Paris 7.

TRAWALE Damien et POIRET Christian, « En venir à s'envisager comme victime du racisme : le processus de 'conscientisation' des personnes racisées en France »

L'enquête TeO a montré que les discriminations faisaient l'objet d'une sous-déclaration généralisée (Lesné et Simon, 2015). En ce qui concerne les discriminations racistes, la possibilité de s'en dire victime n'est donc pas uniquement liée à l'expérience concrète du phénomène mais aussi à l'acquisition de schémas cognitifs permettant de reconnaître certaines situations comme relevant du racisme (Essed, 1991). Nous nommerons ici « conscientisation » l'élaboration et la transmission de savoirs permettant de déceler le racisme et a fortiori de se dire victime du phénomène. L'objet de cette communication est de retracer les processus sociaux par l'intermédiaire desquels opère ou n'opère pas cette conscientisation pour des personnes considérées comme Noir-e-s ou Arabes en France interrogées dans le cadre de trois enquêtes par entretiens. La première, réalisée dans le cadre d'une post-enquête qualitative TeO, portait sur des personnes racisées selon différentes modalités, la deuxième sur des femmes noires et la troisième sur des gays noirs. L'objectif est double.

D'abord, en replaçant la conscientisation dans le cadre plus général du processus par lequel des personnes en viennent à s'envisager comme Noir-e-s ou Arabe, nous montrerons quels éléments de la position et quelles étapes de la trajectoire sociale favorisent cette conscientisation, d'une part, et d'autre part, quels mécanismes y contreviennent. Ensuite, nous interrogerons les effets de cette conscientisation. Dans quelle mesure implique-t-elle une réévaluation de sa situation, un rapport différencié au majoritaire et au contexte social de la France contemporaine ?

La première partie de cette intervention porte sur le processus au terme duquel un individu donné en vient à se définir comme Noir ou comme Arabe. Au moyen d'un appareillage conceptuel permettant de déceler la multiplicité des dynamiques qui jouent en la matière (altérisation, racisation, ethnicisation, adaptation à la situation, conscientisation), nous tâcherons de rendre compte de la complexité de ce processus. Cette complexité aboutit à une définition d'un soi racisé multiforme. La façon qu'ont les personnes interrogées de comprendre leur position peut être schématisée comme articulant trois dimensions définitionnelles du statut : une dimension essentialisante selon laquelle la catégorie est pré-donnée et souvent naturalisée, une dimension ethnicisante selon laquelle elle renvoie à une origine et à une culture extra-métropolitaine et une dimension sociologisante selon laquelle elle est le résultat de rapports historiques de pouvoir. Pour un individu donné, la prédominance de la dimension sociologisante dans la définition de soi favorise la conscientisation. Cette prédominance est généralement le fait de la confrontation à certaines formes de racisation (les usages de la catégories imputées) marquée par un effet d'âge et par la détention d'un capital culturel conséquent qui permet de réinscrire la discrimination raciste au sein d'une histoire des rapports sociaux de race. La définition de soi en termes ethnicisants et essentialisants a quant à elle tendance à favoriser des formes d'adaptation à la situation minoritaire et une définition restrictive du champ du racisme.

Dans une deuxième partie, nous analyserons les effets de la conscientisation. À rebours des accusations qui posent les minoritaires comme voyant le racisme partout, nous montrerons qu'elle est un processus au long cours qui n'a rien d'automatique (Poiret, 2010). Petit à petit, la conscientisation implique une réévaluation de sa trajectoire, certains faits apparaissant jusqu'alors comme anodins, sont requalifiés comme relevant du racisme, dont le champ est ainsi redéfini et élargi. Le rapport à la société majoritaire s'en trouve bien souvent compliqué. Les majoritaires non-initiés (Goffman, 1963) ont tendance à s'opposer à cette redéfinition de la situation et à circonscrire le champ de la légitimité à se dire victime de racisme. En définitive, la conscientisation peut aboutir à infléchir la composition du réseau de relations sociales et favoriser des formes d'engagement militant.

WANG Simeng, « Victimes mais aussi auteurs du racisme ? Expressions et participations politiques de migrants chinois qualifiés à Paris »

Depuis la première manifestation organisée en 2010, à Belleville, les Chinois de France cherchent à trouver leur propre espace, leurs mots et leur identité dans le paysage social et politique français. Cependant, tant les médias français que les politiciens ont encore tendance à parler de « la » (une) communauté chinoise. L'étude présentée ici, en mettant la focale sur des nouveaux arrivants chinois qualifiés – arrivés en France dans les années 2000, vivant en région parisienne et disposant d'un capital éducatif et culturel relativement élevé –, vise avant tout à mettre en évidence la diversité et la complexité des expressions et participations politiques au sein de la population française d'origine chinoise. En effet, la diversité des sous-groupes régionaux, ainsi que celle des statuts sociaux, des générations, des niveaux de qualification et des activités professionnelles doivent être prises en compte lorsque l'on parle des « Chinois de France ». Cette communication s'appuie sur une étude empirique approfondie menée auprès de migrants chinois qualifiés à Paris. Pendant quatre ans (2015-2018), nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès de 48 personnes (28 femmes et 20 hommes, âgés de 21 à 35 ans, profils sociologiques diversifiés). En suivant régulièrement les activités de quinze groupes de sociabilité parmi des migrants chinois qualifiés (cinq alumni, trois réseaux professionnels et sept groupes d'intérêt) pendant quatre ans, nous avons d'abord rencontré certaines personnes interrogées, qui nous ont ensuite présentée à leurs amis et connaissances. Par ailleurs, nous avons effectué des observations participantes à travers une approche ethnographique, en ligne comme hors ligne : participation en personne à des événements organisés par les groupes de sociabilité mentionnés *supra*, enregistrement des échanges virtuels entre membres des groupes (envoyés par e-mail, affichés sur des forums, mais aussi des discussions instantanées qui ont lieu dans les groupes WeChat). Concrètement, les données empiriques collectées portent sur trois formes d'expressions et participations

politiques : les rencontres avec des politiciens et décideurs français, les pratiques électorales et les participations aux manifestations.

Dans cette communication, nous reviendrons sur les expériences du racisme de ces enquêtés primo-arrivants chinois qualifiés, sur leurs manières de qualifier le racisme, non seulement en tant que victimes – notamment leurs positionnements et attitudes segmentés vis-à-vis des deux manifestations de 2016 et 2017 organisées par des Chinois de Paris –, mais également en tant qu’auteurs du racisme : production d’actes et propos racistes envers des populations d’origine maghrébine et africaine sub-saharienne en particulier. Les matériaux empiriques montrent d’abord que les attitudes à l’égard des autres groupes ethniques et racisés séparent les migrants chinois qualifiés des autres sous-groupes des Chinois de France, notamment des Français d’origine chinoise. Ces enquêtés chinois qualifiés participent à la vie politique française et formulent leurs revendications politiques de manière très différente des autres sous-groupes de Chinois vivant en France. Cela se traduit à travers leurs rapports au politique et plus largement leurs pratiques ordinaires de la vie quotidienne (choix du quartier d’habitation, choix d’investissement immobilier, choix du conjoint, choix du lieu de soin, choix d’école pour leur enfant, etc.). L’étude dévoile également qu’en matière de participations aux manifestations de 2016 et 2017, les enquêtés chinois qualifiés se distancient des demandes de « sécurité » dans les quartiers du nord-est de l’Île-de-France (19^e et 20^e arrondissements, Aubervilliers, Pantin, etc.), du fait qu’ils n’y résident pas et qu’ils ne les fréquentent guère. Cependant, en élargissant le spectre des revendications – en y incluant les luttes contre le « racisme ordinaire », certains primo-arrivants chinois qualifiés parviennent à se sentir concernés par les manifestations. Enfin, il nous semblerait pertinent d’articuler l’expression et l’engagement politiques en ligne et hors ligne : le partage des expériences du racisme ordinaire et la discussion d’actualités politiques françaises en ligne peuvent changer les conditions d’engagements et de participations politiques hors ligne, non seulement vis-à-vis des autres sous-groupes issus de la même origine nationale et ethnique, mais également d’autres groupes ethniques et racisés.

ZOUBIR Zacharias, « La définition du racisme entre théorie et expérience. Le modèle de la fixation raciste »

Pour interroger les conditions d’une opérationnalisation du concept de racisme malgré ses usages hétérogènes voire contradictoires, cette communication soulève la question suivante. Peut-on allier une définition qui qualifie des rapports sociaux de « racistes » et une définition qui qualifie des expériences situées de « racistes » ? Autrement dit, peut-on combiner l’entreprise de définition des structures inégalitaires attribuées au « racisme » avec celle d’une définition des situations caractérisées comme « racistes » par les personnes qui les vivent ? Dans un premier temps, il s’agit de décrire le cadre de cette interrogation, à savoir les différentes stratégies de définition du terme « racisme » dans les enquêtes philosophiques, historiques, sociologiques et anthropologiques. Par « stratégies de définition », on comprend les orientations données aux enquêtes en fonction des limites ou des caractéristiques spécifiques que l’on attribue au « racisme ». On distingue trois stratégies de définition du « racisme ». 1) La stratégie dite de disqualification vise à déconstruire ou abandonner les propositions politiques et/ou scientifiques se référant à la notion de races humaines hiérarchisées. Le « racisme » désigne alors une doctrine qui fait un usage illégitime de la notion de race, comme lorsque R. Benedict distinguait l’étude scientifique de la race du « dogme » que serait le racisme. 2) La stratégie de mobilisation, quant à elle, cherche à analyser les ressorts de la domination ciblant spécifiquement certaines populations. Le « racisme » caractérise ici des actes qui contribuent au maintien de rapports sociaux inégalitaires, à l’instar des racismes individuel et institutionnel étudiés par S. Carmichael et C. Hamilton. 3) Enfin, la stratégie de contextualisation a pour objectif de replacer les actes indexés sur la notion de race dans une société donnée. Le « racisme » caractérise alors des éléments culturels, symboliques ou psychologiques de la vie collective. Dans certains textes de F. Fanon, par exemple, le racisme est présenté comme une idéologie spécifique à certaines organisations sociales.

Dans un second temps, on avance que pour contribuer à articuler la qualification des structures inégalitaires du racisme avec celle des situations où le racisme est vécu, une analyse macrologique de la constitution des positions sociales et de l’idéologie doit être combinée avec celle, micrologique, des interactions pratiques et signifiantes entre auteurs et victimes du racisme. Dans cette perspective, on suggère que les stratégies 2) et 3) peuvent être intégrées dans un modèle synthétique : celui de la fixation raciste, thématisée à partir de travaux de W. E. B. Du Bois, C. Guillaumin et É. Balibar. Par fixation raciste, on entend l’ensemble des

processus de hiérarchisation (stratégie 2) par lequel une caractéristique réelle – p. ex. la couleur de peau – ou imaginaire – p. ex. le degré de pureté du sang – est associée à une position sociale et inscrite dans des représentations de généalogies humaines (stratégie 3). L'argumentation en faveur de ce modèle s'appuie ici sur des enquêtes théoriques et empiriques sur l'expérience du racisme (notamment P. Essed ; F. Vourc'h, C. Poirret et V. de Rudder ; M. Eberhard) et sur nos analyses d'une vingtaine d'entretiens menés dans le cadre d'une enquête en cours sur l'expérience du racisme à l'université (décembre 2016–, principalement à l'Université Paris Nanterre, supervisée par A. Hajjat). Étant donné qu'au niveau micrologique, la recherche est confrontée à la manière dont les individus et les groupes eux-mêmes tentent d'imposer leur définition en l'opposant à d'autres, judiciaires par exemple (cf. les travaux de R. Brahim), la conclusion soulèvera la question de savoir si le racisme ainsi conçu n'est pas un concept « essentiellement contesté » au sens de W. B. Gallie. Il s'agit par-là de questionner le lien entre contestations sociales et politiques, d'une part, et tentatives de définir le racisme, d'autre part.

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES INTERVENANT.E.S (par ordre alphabétique)

Vincent AUBERT est chargé de recherche au sein de l'unité de recherche ETHICS – EA 7446 de l'Université Catholique de Lille. Docteur en philosophie de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale de l'Université catholique de Louvain, il enseigne l'éthique économique et sociale à l'Université Saint-Louis-Bruxelles ainsi qu'à l'EDHEC.

Hélène BALAZARD est chercheuse en science politique à l'Université de Lyon/ ENTPE. Ses thèmes de recherche portent sur la démocratie participative, le Community Organizing, l'empowerment et la citoyenneté, l'expérience des discriminations.

Lila BELKACEM est maîtresse de conférences en sociologie à l'UPEC, membre du laboratoire LIRTES. À la croisée des champs de la famille, l'éducation et les expériences migratoires et minoritaires, ses projets actuels portent sur la construction de la différence et les questions raciales à l'école. Elle a notamment publié « Quand la clinique fait l'ethnique. Logiques performatives dans la médiation interculturelle pour familles migrantes », *Genèses* (2015) ; « Expressing and contesting minoritization in 'minor mode': online conversations of Black youth of West African descent in the Paris region », *African and Black Diaspora: An International Journal* (2015) ; « La colonie de vacances 'Des racines pour ton avenir' : Expériences de disqualification/requalification d'enfants d'immigrants maliens », *Agora débats/jeunesses* (2016).

Magali BESSONE est professeure de philosophie politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'ISJPS (Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne, UMR 8103) et membre associée au CIRESC (EHESS). Ses recherches, menées notamment dans le cadre de sa participation à deux projets ANR (Global Race, coordonnée par Patrick Simon, et REPAIRS, coordonnée par Myriam Cottias), portent sur les théories contemporaines de la justice et de la démocratie et les théories critiques des races et du racisme. Elle a traduit et édité WEB Du Bois, *Les Âmes du peuple noir* (La Découverte, 2007); elle est l'auteur de *Sans distinction de race ?* (Vrin, 2013) et a co-édité avec Gideon Calder et Federico Zuolo *How Groups Matter ? Challenges of Toleration in Pluralistic Societies* (Routledge, 2014) et avec Daniel Sabbagh, *Race, racisme, discriminations : une anthologie de textes fondamentaux* (Hermann, 2015). Un livre intitulé *Faire justice de l'irréparable. Esclavage colonial et responsabilités contemporaines* est à paraître chez Vrin.

Jawad BOUADJADJA est doctorant à l'Université Paris Descartes. Ses recherches actuelles portent sur l'antiracisme associatif en France. L'objectif de la thèse conduite, appuyée par des terrains ethnographiques menés auprès de quatre associations antiracistes parisiennes, est d'envisager ces organisations comme des groupes qui ne peuvent être réduits à la seule lutte contre le racisme. Plus précisément, sa vocation est de démontrer que l'antiracisme associatif peut être appréhendé comme un ensemble de groupes veillant à mettre ses propres militants à distance du racisme.

Rachida BRAHIM est docteure en sociologie et chercheuse associée au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (AMU, CNRS, LAMES, UMR 7305). En 2017, elle a soutenu une thèse sur le racisme structurel à partir d'une enquête sociohistorique sur la dénonciation et le traitement pénal des crimes racistes commis contre des migrants et des descendants de migrants maghrébins entre les années 70 et fin 90. Elle est l'auteur de différents articles sur le sujet, parmi lesquels : « What about a sociology of ethnicity in France ? A foucauldian reading of racial violence », *The American Sociologist* (2017) ; « "Nous exécutons le racisme" : contrôle migratoire et traitement des crimes racistes dans la France des années 70 », *Cultures & Conflits* (2017) ; « L'antiracisme politique de Mai 68, Marseille 1968-1983 », dans *Marseille, années 68*, sous la direction d'Olivier Fillieule et Isabelle Sommier (Presses de Sciences Po, 2018). Elle poursuit ses travaux sur les épistémologies subalternes en interrogeant la manière dont une écriture de l'histoire par le bas peut permettre de transfigurer les traumatismes provoqués par la colonialité du pouvoir.

Marion CARREL est maîtresse de conférences HDR en sociologie à l'Université de Lille - CeRIES et codirectrice du Groupement d'Intérêt Scientifique Participation et démocratie. Elle a notamment publié *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS, 2013 et coordonné

plusieurs ouvrages collectifs sur la citoyenneté et dossiers de revue sur l'ethnographie de la participation, le community organizing, le rap à l'intersection genre, classe, race.

Noemi CASATI est doctorante en sociologie au Laboratoire interdisciplinaire d'études sur les réflexivités (LIER-FYT) de l'EHESS. Ses travaux se situent au croisement entre sociologie politique, sociologie de la morale et sociolinguistique. Elle est titulaire d'un Master en Anthropologie de l'EHESS et d'une licence en langue arabe et études du Moyen Orient de l'Université de Cambridge. Ses travaux récents ont été publiés par *Ethnography* et le *Journal of Ethnic and Migration Studies*.

Séverine CHAUVEL est maîtresse de conférences en sociologie à l'UPEC, membre du laboratoire LIRTES, en délégation CNRS à l'Université Paris-Dauphine, PSL Research University, Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO) en 2018-2019. Elle a notamment publié « Le chemin de l'école. Professeurs, élèves et parents face aux parcours scolaires », *Politix* (2014) ; avec Brinbaum Y. et Tenret E., « Quelles expériences de la discrimination à l'école ? Entre dénonciation du racisme et discours méritocratique », *Migrations société* (2013) ; et avec Dhume F., Dukic S., Perrot P. *De l'(in)égalité de traitement selon « l'origine » dans l'orientation et les parcours scolaires* (La Documentation française, 2011).

Claire COSQUER est docteure en sociologie de l'Institut d'études politiques de Paris et attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Toulouse-Jean Jaurès. Elle a soutenu en 2018 une thèse intitulée « 'Expat' à Abu Dhabi : blanchité et construction du groupe national chez les migrant.e.s français.es. ». Dans le cadre de ce travail doctoral, elle s'intéressait à l'articulation des relations internationales, des migrations et des modes de catégorisation raciale et de production de frontières symboliques. Auparavant, elle a mené une analyse de la construction des violences sexuelles dites « tournantes » comme problème racial. Diplômée d'un master de philosophie contemporaine de l'ENS et de l'EHESS, elle s'est également intéressée à l'usage du concept de « race » chez Michel Foucault, en particulier dans son analyse de la sexualité et du libéralisme.

Claude-Olivier DORON est maître de conférences en histoire et philosophie des sciences à l'Université Paris Diderot (SPHERE/Centre Canguilhem). Après avoir longtemps travaillé sur l'histoire et l'actualité des rapports entre justice et psychiatrie, ses travaux portent désormais principalement sur une histoire épistémologique et politique de longue durée sur le concept de race (XVI^e-XX^e siècle) ainsi que sur la manière dont il est investi aujourd'hui au croisement des sciences biomédicales, des tests d'ascendance et des communautés internet (notamment alt-right). Claude-Olivier Doron est l'auteur de divers articles sur l'histoire et l'actualité de la notion de « race » ainsi que d'un ouvrage sur le sujet *L'homme altéré. Races et dégénérescence, XVII^e-XIX^e s.* (Champ Vallon, Paris, 2016). Un autre (*Race, libéralisme et républicanisme en France au début du XIX^e s.*) est en préparation.

Élodie DRUEZ est doctorante à Sciences Po Paris et à l'Ined, affiliée à l'IC migrations et actuellement ATER à Sciences Po Toulouse. Elle rédige une thèse sur l'expérience de la racisation et le rapport au politique de diplômé.e.s d'origine subsaharienne dans les contextes parisien et londonien, sous la direction de Patrick Simon et de Florence Haegel. Elle a publié deux articles en 2016 : « Réussite, racisme et discrimination scolaires : l'expérience des diplômé.e.s d'origine subsaharienne en France » dans la revue *Terrains et Travaux* et « Un 'nigger moment' à la française ? Expérience de la stigmatisation chez les diplômés et étudiants d'origine africaine » dans la revue *Tracés*.

Xavier DUNEZAT est enseignant de sciences sociales en lycée à Rennes. Ses travaux de sociologie portent sur les mobilisations de chômeurs et de sans-papiers ainsi que sur les politiques migratoires. Il a publié « L'accueil en préfecture aux guichets pour étrangers : une forme de racisme institutionnel ? », *Migrations sociétés* (2016).

Mireille EBERHARD est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Paris (URMIS). Elle a participé à plusieurs enquêtes sur le racisme et les discriminations, articulant les approches quantitatives et qualitatives de ces objets. Son intérêt porte à la fois sur les modalités de réalisation du racisme et de la discrimination, sur la perception qu'en ont les personnes qui les subissent et sur les outils qui permettent de les saisir, les mesurer et les restituer dans leur double dimension objective et subjective. Elle a notamment publié avec V-A. Chappe et C. Guillaume (dir.), « La fabrique des discriminations », *Terrains & Travaux*

(2016) ; avec P. Simon, « Expérience et Perception des discriminations en Île-de-France, rapport de l'Observatoire régional des discriminations » (ORDIS, 2016) ; « De l'expérience du racisme à sa reconnaissance comme discrimination. Stratégies discursives et conflits d'interprétation », *Sociologie* (2010).

Félicien FAURY est doctorant en science politique à l'IRISSO (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales, université Paris-Dauphine ; UMR CNRS 7170). À partir d'une monographie sur le Front national (FN/RN) croisant l'analyse des électorats frontistes et l'étude des mobilisations partisans locales, ses recherches portent sur les processus de politisation des clivages sociaux.

Juliette GALONNIER est post-doctorante à l'INED dans le cadre du projet ANR « Global Race ». Ses travaux portent sur la construction sociale des catégories raciales et religieuses ainsi que sur leur imbrication. Elle a obtenu en juin 2017 un double doctorat en sociologie de Sciences Po et Northwestern University. Intitulée *Choosing Faith and Facing Race: Converting to Islam in France and the United States*, sa thèse a reçu en 2018 le Best Dissertation Award de l'American Sociological Association. Elle a publié plusieurs chapitres d'ouvrages ainsi que des articles dans des revues comme *Sociology of Religion*, *Social Compass* ou *Través*. Elle est également fellow de l'IC Migrations, membre du comité de rédaction de *Través*, membre du programme PSL « Agenda pour une sociologie critique des religions » et membre du réseau thématique pluridisciplinaire « Les chercheurs sur l'islam dans la cité ».

Ary GORDIEN est actuellement enseignant à l'Université Paris-Descartes ainsi qu'à l'Institut d'études politiques de Paris et postdoctorant à l'Université Vincennes Saint-Denis au sein du Cercle d'Études sur le Racisme et l'Antisémitisme de l'Institut d'Histoire du Temps Présent. Il mène en ce moment une recherche sur les associations antiracistes de la Seine-Saint Denis. Ses principaux terrains d'étude sont la Caraïbe française et anglophone. Dans le cadre d'un précédent contrat postdoctoral au sein du projet ANR Repairs (Compensations, indemnités et réparations au titre de l'esclavage, XIX-XXI^e siècles), il a réalisé une étude sur la commission jamaïcaine pour les réparations. Il a soutenu sa thèse intitulée *Nationalisme, race et ethnicité en Guadeloupe. Constructions identitaires ambivalentes en situation de dépendance* à l'Université Paris Descartes en 2015. Ses autres thématiques de recherche concernent le genre et les mobilisations Lesbien Gaies Bi et Trans ainsi que l'anthropologie de la danse.

Camille GOURDEAU est socio-anthropologue, chercheuse associée à l'URMIS. Ses travaux portent sur les politiques migratoires et les mobilisations d'habitants en solidarité des migrants. Elle a publié « Le contrat d'accueil et d'intégration : un racisme institutionnel teinté de bienveillance ? », *Migrations sociétés* (2016) et « 'Nous, on n'est pas la Préfecture !' Le travail des agents en charge de l'accueil des 'primo-arrivants' », *Sociologie* (2018).

Élodie GROSSI est docteure en sociologie et histoire américaine de l'Université Paris Diderot et agrégée d'anglais. De janvier 2015 à décembre 2016, elle était en résidence à l'UMI EpiDaPo (CNRS-UCLA) en Californie, puis en 2017-2018, boursière Fulbright et Georges Lurcy en 2017-2018 au sein du département d'histoire de l'Université Tulane à la Nouvelle-Orléans. En 2018-2019, elle est ATER en civilisation américaine à l'Université Versailles St-Quentin et chercheuse associée de la Maison Française d'Oxford. Ses recherches portent sur l'histoire sociale de la psychiatrie appliquée aux patients noirs, et la médicalisation de la « race » aux États-Unis, du XIX^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine.

Abdellali HAJJAT est maître de conférences en science politique à l'Université Paris Nanterre et membre de l'Institut des sciences sociales du politique. Il a publié *Les frontières de l'« identité nationale »* (La Découverte, 2012), *Islamophobie* (avec Marwan Mohammed, La Découverte, 2013) et *La Marche pour l'égalité et contre le racisme* (Éditions Amsterdam, 2013). Ses recherches en cours portent sur les aspects élémentaires du phénomène raciste, la pénalisation des infractions racistes et les discriminations raciales dans le monde académique.

Sümbül KAYA est docteure en science politique (Université Panthéon-Sorbonne-Paris I / CESSP). Elle travaille sur la socialisation politique et sur les identifications et attachements civiques et nationaux sur le terrain turc mais aussi français. Elle est actuellement chercheuse à l'Institut Français d'Études Anatoliennes (USR 3131 –CNRS-MAEE) à Istanbul.

Narguesse KEYHANI est sociologue, postdoctorante à PIC Migrations - INED, et également affiliée à l'Institut des sciences sociales du politique. Elle a participé à des enquêtes collectives sur le traitement judiciaire des infractions racistes et sur les mobilisations des cheminots marocains contre les discriminations à la SNCF. Elle a récemment publié « Agir sur l'opinion. Socio-histoire d'un répertoire d'action antiraciste » dans *Terrains & Travaux* et « La fabrique d'un collectif judiciaire. La mobilisation des cheminots marocains contre les discriminations à la SNCF » (avec V.-A.Chappe) dans la *Revue française de science politique*.

Soline LAPLANCHE-SERVIGNE est maîtresse de conférences en science politique à l'Université de Nice/Université Côte d'Azur. Ses intérêts de recherche portent sur les mouvements antiracistes, les politiques et le droit antidiscriminatoires. Elle débute actuellement un projet de recherche dans le cadre de l'ANR « Discretionary Power at the Border : Socio-legal controversies surrounding migrants' rights » (ANR DisPow).

Amélie LE RENARD est sociologue, chargée de recherche au CNRS (CMH). Ses recherches ont porté sur les normes de genre au Moyen-Orient, les nationalismes sexuels, l'imbrication des rapports sociaux de genre, classe et race dans des mondes professionnels multinationaux du Golfe. Elle a publié *Le privilège occidental. Travail, intimité et hiérarchies postcoloniales à Dubaï* (Presses de Sciences Po, 2019).

Graziella MORAES SILVA a rejoint le Graduate Institute de Genève à l'automne 2016 en tant qu'Assistant Professor en anthropologie et sociologie du développement. De 2011 à 2016, elle était au département de sociologie de l'Université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) au Brésil. Elle a reçu son doctorat et son master en sociologie de l'Université d'Harvard aux États-Unis. Ses projets de recherche actuels portent sur les relations interethniques en perspective comparée et sur la perception par les élites de la pauvreté et des inégalités. Elle est l'une des co-auteurs de *Getting Respect: Dealing with Stigmatization and Discrimination in the United States, Brazil and Israel* (Princeton University Press, 2016) et de *Pigmentocracies: Ethnicity, Race, and Color in Latin America* (University of North Carolina Press, 2014).

Francine NYAMBEK-MEBENGA est maîtresse de conférences à l'UPEC/ESPE, laboratoire LIRTES. Ses travaux interrogent les formes et les conditions sociohistoriques, politiques et scolaires de la construction sociale de la différence (ethnisation/racialisation/sexisme) dans le champ de l'éducation et de la formation, les inégalités et discriminations qu'elle génère et la manière dont l'institution scolaire tente d'y répondre. Elle a notamment publié « Construction du sens de la laïcité dans des contextes multiculturels : poids des choix pédagogiques et d'expériences socio-scolaires », *Revue des sciences de l'éducation* (2016) et « D'un regard interculturel enchanté à une réflexion critique sur les enjeux socio-identitaires de l'enseignement de l'islam et des civilisations extra-européennes anciennes au collège en France », in D. Alaoui, A. Lenoir (dir.) *L'interculturel et la construction d'une culture de la reconnaissance* (Groupéditions, 2014).

Pauline PICOT est docteure en sociologie (Paris-Diderot, URMIS) et ATER à l'Université Paris-Est Créteil (LIRTES). Elle a réalisé une enquête sur des mobilisations antiracistes post- et décoloniales en Île-de-France, dans laquelle elle analyse la constitution d'un répertoire de l'action antiraciste, l'orientation et la répartition du travail militant en lien avec les trajectoires sociales et les carrières des militant.e.s, ainsi que la production discursive de cinq collectifs. Son travail se situe dans une double perspective de sociologie de l'action collective et de sociologie des rapports sociaux.

Christian POIRET est sociologue à l'Université Paris Diderot et membre de l'Unité de Recherche Migrations et Société (UMR, Universités Nice-Sophia Antipolis et Paris Diderot, CNRS, IRD). Ses recherches portent sur le racisme, les discriminations, les processus d'ethnisation et de racisation, l'articulation des rapports sociaux de pouvoir, la naturalisation du social, la production et l'usage des catégories de l'altérité, les relations interethniques, la blancheur.

Thibaud POMBET est post-doctorant en sociologie au sein du LIRTES. Ses recherches et publications s'articulent autour des enjeux socio-éducatifs à la frontière des dispositifs sanitaires et sociaux. Il a coordonné pendant trois ans le groupe de jeunes chercheurs « Cancers et SHS », et enseigne en tant que Professeur Certifié dans le département de Sciences de l'éducation et sciences sociales de l'Université Paris-Est Créteil. Il a notamment publié « L'articulation du cure et du care au prisme de la reconnaissance. Une étude des dispositifs de soins dédiés aux 'AJA' atteints de cancer », in Norbert Amsellem et Philippe Bataille

(dir.), *Le cancer : un regard sociologique. Biomédicalisation et parcours de soins* (La Découverte, 2018) ou encore « Un espace de loisirs à l'hôpital. Entre promotion de la bienveillance et régulation de la générosité », in *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* (2014).

Jean-Luc PRIMON est sociologue. Il est actuellement maître de conférences, chercheur à l'URMIS (Université Côte d'Azur/ Paris VII/IRD/CNRS), chercheur associé à l'INED, et fellow à l'Institut des Migrations (ICM).

Anaïk PURENNE est sociologue, chargée de recherche à l'Université de Lyon/ ENTPE et coordinatrice de la chaire UNESCO « politiques urbaines et citoyenneté » basée à Lyon. Elle travaille sur les relations police-jeunes, sur les discriminations et les profilages policiers, et sur les mouvements de groupes marginalisés.

Emmanuel QUERNEZ est doctorant en sociologie au CADIS (EHESS-CNRS) et enseignant à l'Université de Rennes 1. Sa thèse porte sur le recours au droit par les salariés victimes de discriminations raciales. Il a récemment publié « Fournir les codes de l'entreprise à ceux qui en sont éloignés : construction et mitigation d'un risque socio-racial », *Les cahiers de la LCD* (2018). Il est également l'auteur, avec V.-A. Chappe, de « La lutte contre les discriminations, entre droit imposé et droit négocié. Analyse des interactions au sein des permanences locales de la Halde », in P.-Y. Baudot & A. Révillard (dir.), *L'État des droits. Politiques des droits et pratiques des institutions* (Presses de Sciences Po, 2015).

Julie RINGELHEIM est chercheuse qualifiée au Fonds national belge de la recherche scientifique (FRS-FNRS) et au Centre de philosophie du droit de l'Université catholique de Louvain (UCL). Ses domaines de recherche incluent le droit européen et international de la non-discrimination, la protection internationale des minorités, la protection des données personnelles, les rapports entre droit et religion et les théories de l'égalité. Parmi ses publications figurent *Politiques anti-discriminatoires* (avec G. Herman et A. Rea, De Boeck, 2015), *Ethnic Monitoring: The Processing of Racial and Ethnic Data in Anti-Discrimination Policies* (avec O. De Schutter, Bruylant, 2010) et *Diversité culturelle et droits de l'homme. La protection des minorités par la Convention européenne des droits de l'homme* (Bruylant, 2006). Elle est également l'auteur de nombreux articles, publiés notamment dans *Ethnic and Racial Studies*, *Modern Law Review*, *Human Rights Law Review*, *la Revue trimestrielle des droits de l'homme*, *la Revue interdisciplinaire d'études juridiques* et *Administration publique*.

Cécile RODRIGUES est ingénieure d'études au CNRS en production, traitement et analyse de données au Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS, UMR 8026 CNRS / Université de Lille). Elle participe aux dimensions quantitatives de projets de recherche du laboratoire. Elle a publié avec Abdellali Hajjat et Narguesse Keyhani « Infraction raciste (non) confirmée. Sociologie du traitement judiciaire des infractions racistes dans trois tribunaux correctionnels », *Revue Française de Science Politique* (à paraître, 2019).

Guillaume ROUX est chercheur à la Fondation nationale des sciences politiques, Pacte, Université de Grenoble (Sciences Po Grenoble). Il travaille sur les phénomènes de racialisation, les relations police-population, l'expérience des discriminations et le rapport au politique dans les quartiers populaires. Ses recherches interrogent notamment la construction d'une déviance comme attribut collectif, et la blancheur ou le système majorité/minorités. Il a notamment publié « Expliquer le rejet de la police en banlieue: discriminations, "ciblage des quartiers" et racialisation. Un état de l'art », *Droit et société* (2017).

Daniel SABBAGH est docteur en science politique et directeur de recherche à Sciences Po (Centre de Recherches Internationales). Il est l'auteur de *L'Égalité par le droit: les paradoxes de la discrimination positive aux États-Unis* (Paris, Economica, 2003 ; Prix François Furet 2004), dont une version actualisée est parue en anglais sous le titre *Equality and Transparency: A Strategic Perspective on Affirmative Action in American Law* (New York, Palgrave, 2007). Il a aussi codirigé deux ouvrages collectifs : (avec Anna Mountford-Zimdars et David Post), *Fair Access to Higher Education : Global Perspectives* (University of Chicago Press, 2014) et (avec Magali Bessone), *Race, racism, discriminations : une anthologie de textes fondamentaux* (Hermann, coll. « L'avocat du diable », 2015). Avec Gwénaële Calvès, il co-anime au CERI le séminaire « Politiques antidiscriminatoires », et il a dirigé ou codirigé des dossiers sur ce thème parus dans *Critique internationale*, *la Revue internationale des sciences sociales*, *French Politics, Culture, and Society* et *Sociétés contemporaines*.

Jules SALOMONE est doctorant en co-tutelle au Graduate Center (City University of New York) et à l'Institut Jean Nicod (École Normale Supérieure) sous la direction de Miranda Fricker et Sacha Bourgeois-Gironde. Charles Mills figure dans son comité de suivi. Sa thèse, intitulée « Coopération : l'éthique de l'agir ensemble » étudie les normes qui sous-tendent les entreprises collectives. Il a publié en 2017 l'introduction à la réédition aux PUF de l'article de Durkheim et Mauss « De quelques formes primitives de classification ».

Paul SCHOR est maître de conférences en histoire américaine à l'Université Paris Diderot, en délégation à l'INED en 2016-2017. Il est l'auteur de *Compter et classer. Histoire des recensements américains*, Paris, Editions de l'EHESS, 2009 et de nombreux articles et chapitres sur l'histoire de l'immigration, des minorités raciales aux États-Unis. Ses recherches actuelles portent sur le rôle des agents et des pouvoirs publics dans la standardisation des modes de vie aux États-Unis de 1865 à 1940.

Patrick SIMON est socio-démographe, directeur de Recherches à l'INED dans l'unité de recherche « Migrations internationales et minorités » et chercheur associé au Centre d'Études Européennes de Sciences Po. Il travaille depuis 20 ans sur les relations interethniques et les discriminations dans les sociétés multiculturelles, la division sociale de l'espace (ségrégation résidentielle et politique urbaine), sur les classifications statistiques de la diversité ethno-raciale et sur l'immigration. Patrick Simon co-dirige à l'INED l'enquête « Trajectoires et Origines » sur la diversité des populations en France. Expert pour le Conseil de l'Europe (ECRI), Eurostat et l'ONU (OHCHR), il a été membre du conseil scientifique de la Fundamental Rights Agency, a siégé à l'Executive board et au Board of Directors du réseau d'excellence européen IMISCOE et présidé le comité scientifique « Intégration des immigrés » de l'UIESP (Union Internationale pour l'Étude Scientifique des Populations).

Marc STRAZEL est actuellement en année préparatoire au doctorat (EHESS). Diplômé du master « Pratiques de l'interdisciplinarité en sciences sociales » (EHESS/ENS), il a soutenu son mémoire de M2 en septembre 2018 sous la direction de Sébastien Chauvin (Université de Lausanne). Il a précédemment participé à l'école d'été en études de genre à Lausanne (11-15 juin 2018) ainsi qu'à la journée d'études du master « Genre, Politique et Sexualité » de l'EHESS (26 juin 2018).

Julien TALPIN est chargé de recherches en science politique au CNRS (CERAPS/Université de Lille). Il a coordonné le projet ANR « Expériences des discriminations, participation et représentation dans les quartiers populaires ». Il a notamment publié *Communautarisme ?* (dir. Avec M. Mohammed) ; *L'Islam et la cité. Engagements musulmans dans les quartiers populaires*, (dir. avec J. O'Miel et F. Frégosi). « 'Le jour où toi et moi on sera vraiment égaux, j'irai voter'. Évitement des discriminations raciales et (dé)mobilisation politique des groupes minorisés. », *Questions de communication* (2016).

Damien TRAWALE est docteur en sociologie, chercheur associé à l'URMIS et membre du bureau du réseau thématique 24 « Genre, Classe, Race. Rapports sociaux et construction de l'altérité » de l'Association Française de Sociologie. Il a récemment soutenu sa thèse sur l'articulation du racisme et de l'homophobie en contexte français. Ses travaux de recherche portent sur la structuration complexe des inégalités sociales et des modes de résistance qu'elles suscitent. Il a notamment publié « La reproduction sans encombre des rapports de race : le cas des gays/noirs », *Migrations et Sociétés* (2016) ; « Être interpellé en tant que gay noir dans la France contemporaine : Tensions subjectives et hiérarchisations identificatoires », *Les Cahiers du CEDREF* (2017) ; et avec Christian Poiret, « Black Gay Paris : From Invisibilization to the Difficult Alliance of Black and Gay Politics », *African and Black Diaspora : An International Journal* (2017).

Simeng WANG est sociologue, chargée de recherche au CNRS et membre du CERMES3. Elle travaille depuis 2009 sur l'immigration chinoise en France : d'abord au prisme de souffrances psychiques (doctorat), et depuis à travers d'autres angles analytiques : politisation, mobilité sociale, transnationalisme. Elle co-dirige le projet Paris Émergence(s) : « Chinois.es en (Île de) France : Identifications et identités en mutations ». Elle est notamment l'auteure de l'ouvrage *Illusions et souffrances. Les migrants chinois à Paris* (2017, Éditions rue d'Ulm) et la coéditrice de trois numéros spéciaux « Migrations chinoises et générations » dans *Hommes & migrations* (2016), « Participer dans le monde chinois : une jeunesse connectée » dans *Participations* (2017), et « La santé mentale en migrations internationales » dans *Revue européenne des migrations internationales* (2019).

Zacharias Zoubir est agrégé et doctorant en philosophie (Sophiapol, Université Paris Nanterre). Sa thèse interroge la spécificité des stigmates racistes par une analyse théorique des liens entre leurs dimensions matérielle et symbolique. Il contribue aussi à une enquête en cours sur l'expérience du racisme à l'Université Paris Nanterre et finalise actuellement le chapitre « Beyond Marxism versus Cultural Studies: Critical Theories of Racism and Political Action from Migrant Workers to Black Lives Matter » co-écrit avec Karim Murji pour le *Routledge International Handbook of Contemporary Racisms*.